

© Virginia CASTRO / Ville de Clichy.

© Jacques Valette

- LE CHOIX DES ÉLUS
- CHAM, CHAD, CHAT, PRATIQUES ET ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES
- HOMMAGE À JACQUES TADDEI
- PRATIQUES ARTISTIQUES ET HANDICAP

Assurance des
instruments
et activités
du
musicien

Assure tous les instruments,
contre tous les risques et en tous lieux



Tel. : 02 54 73 85 25
contact@smammm.com



www.smammm.com

L'actualité FNAPEC

- Congrès 2012 4
- La FNAPEC y était 6
- Canopéa 7
- La mutuelle des musiciens 10
- Musiques d'ensemble 11

Hommage

- Jacques Taddei, une vie dédiée à la musique et à la culture 16

Pratiques et enseignements artistiques

- Entrer au monde par la voie de la création 17
- Le "double cursus" 18
- Diversité des dispositifs, diversité des contextes, diversités des partenariats... 20
- Un parcours artistique et musical lumineux 21

Le choix des élus

- Clichy-la-Garenne (92) - Le conservatoire Léo Delibes 24
- Châtellerauld (86) - Le conservatoire Clément Janequin 27

L'accessibilité aux pratiques artistiques

- Ce que disent les textes 32
- Le Centre de Ressources Régional Handicap Musique Danse et Théâtre de Caen la Mer (14) 34
- L'atelier "Cadet-Roussel" du conservatoire de Rueil-Malmaison (92) 38
- Art-thérapie et musicothérapie 39
- Danse et handicap 40
- Musique et handicap 41

Nos partenaires

- La semaine du son 2013 42
- La SPEDIDAM 43
- L'ITEMM 44

Espace des APEC

- Le Conservatoire Maurice Ravel de la Côte Basque 45
Un concert transfrontalier
Cuelvas Taldea
CHAD

Le coin des infos

- FNAPEC services 47
- Contacts FNAPEC 48
- Bulletin d'adhésion

La publicité paraît sous la seule responsabilité des annonceurs.
La FNAPEC tient à leur exprimer ses vifs remerciements pour leur soutien.

Siège social de la FNAPEC

106, rue d'Amsterdam 75009 Paris
Tél. : 01 42 82 00 19

Responsable de la publication :

Marie-Claude Valette • Tél. : 01 42 82 00 19

Responsable de la rédaction : Martine Cornilleau

Contact publicité : Martine Mabboux

Création graphique : VB DESIGN (06 68 35 22 63)

Imprimerie : FOI Conseil - 94110 Arcueil • Tél. : 01 46 15 05 13

Dépôt légal n°2346 - 3^e trimestre 2012 ISSN : 0755-1193



Le Bureau de la FNAPEC remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction de ce numéro.

Depuis plusieurs années, chacun s'accorde à dire que nous vivons une crise sans précédent et tous tentent d'éviter les conséquences en découlant. Les disciplines artistiques en souffrent-elles ? Les interlocuteurs concernés affirment leur attachement au secteur culturel, certes, mais qu'en est-il de leurs actes ? La FNAPEC a souhaité



porter à la connaissance de ses adhérents des expériences locales significatives et encourageantes, dont elle espère qu'elles auront valeur d'exemple. Nous voulons faire confiance à ces collectivités territoriales soutenant leurs établissements d'enseignement artistique autant que leurs moyens le leur permettent. La Fnapec a donné la parole à ces élus qui, forts d'une politique culturelle réfléchie et raisonnée, n'ont pas hésité à investir pour le bonheur de tous leurs administrés. Ne perdons pas de vue, en effet, que le rayonnement d'un conservatoire ne s'arrête pas à son cadre bâti mais rayonne auprès de toute la collectivité. Rendons aussi hommage à ces directeurs, convaincus des bénéfices de l'accès à l'enseignement artistique pour tous, qui n'hésitent pas à soutenir des projets ambitieux et à ces professeurs qui les mettent en œuvre avec passion. Loin des bonnes intentions stériles, regardons vers Caen, Châtellerauld, Alençon, Clichy-la-Garenne, Rueil-Malmaison ...

Nous voulons faire confiance au ministère de l'Éducation nationale pour qu'une véritable politique culturelle s'instaure sur le long terme et que la musique à l'école ne soit plus le parent pauvre de l'enseignement. On peut ainsi imaginer que tous les enfants pourront enfin avoir une pratique artistique effective : Vincent Maestracci déclarait, il y a quelques années, « qu'il faut pouvoir, au collège, aborder la diversité des musiques d'aujourd'hui, d'hier, d'ici et d'ailleurs ». Et pour ceux qui seraient tentés de baisser les bras, prenez connaissance du parcours de Virginie qui témoigne qu'il n'est jamais trop tard !

Nous voulons faire confiance au ministère de la Culture pour mener à bien sa réforme de l'enseignement supérieur qui suscite depuis plusieurs années bien des inquiétudes et des espoirs...

Mais rien n'est possible sans la volonté et la pugnacité des parents qui soutiennent leurs enfants. Nous avons un rôle à tenir, celui de défendre la légitimité des enseignements artistiques, leur pérennité et l'égalité à leur accès.

Rejoignez la FNAPEC et, riches de nos expériences, participons activement à la construction de l'enseignement artistique de demain. Nous le devons à ceux qui avant nous ont mené ce combat.

Marie-Claude Valette, Présidente

Congrès 2012

La FNAPEC développe ses outils de communication

Moment privilégié pour tous les adhérents, le congrès annuel de la FNAPEC s'est tenu le 31 mars 2012 à Paris et avait pour thème : « Les enseignements artistiques 1988-2012 où en est-on ? ».

La FNAPEC n'oublie pas que ses adhérents sont tous des bénévoles avec une vie de famille, un travail... et que malgré des moyens de communication de plus en plus accessibles et développés, ils peuvent se sentir isolés face aux difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions. La FNAPEC peut paraître une entité lointaine pour certains. C'est pourquoi, afin d'être au plus près de leurs préoccupations la FNAPEC a choisi de réserver la matinée de son congrès à communiquer de manière interactive sur ses travaux. Toute l'équipe était mobilisée et chacun, selon son domaine de compétence, a pu répondre aux questions des congressistes.

Parmi toutes les actions menées par la FNAPEC, trois sujets importants ont émergés :

- CANOPÉEA, (voir p. 7)
- les Assurances (voir p. 10)
- les nouveaux moyens de communications mis en place : le flash-info, Fnapechanges et le nouveau site Internet.

CANOPÉEA

Jean-Pierre Seyvos, chargé de mission, est venu présenter les travaux de ce collectif. (voir p. 7). Il a notamment évoqué le rôle de la FNAPEC au sein de cette structure et présenté les actions récentes ainsi que le calendrier des prochaines manifestations.

MUTUELLE DES MUSICIENS

MM Meyrand, président de la Mutuelle des Musiciens, et **Guérard** ont expliqué aux adhérents pourquoi la Mutuelle changeait de statut. En effet, la mise en place des directives



J. Rossetto, G. Meley-Othoniel, J-P. Navarre, J-P. Seyvos, J-P. Weigert, C. Baubin et V. Lebault.

européennes entraîne de nouvelles méthodes de fonctionnement. Ainsi, c'est dorénavant le groupe Monceau qui va assurer la gestion directe car ni la Mutuelle, ni la FNAPEC, ni les APEC ne sont habilitées à faire des opérations de courtage. (voir p. 10). Ces changements n'impacteront en rien les relations que la FNAPEC entretient depuis de si longues années avec la Mutuelle des musiciens et ne changeront rien pour ses adhérents qui continuent de bénéficier des mêmes avantages avec des garanties encore améliorées.

Tout changement générant des inquiétudes, les questions ont été nombreuses et les intervenants y ont répondu avec compétence et courtoisie. La FNAPEC les en remercie.

Le temps est passé très vite et comme d'habitude nous avons pris du retard; l'Assemblée générale n'a pu commencer qu'à 11 h 30.

L'après midi s'ouvrait sur une table ronde autour du sujet :

« 1988-2012 qu'en est-il des enseignements artistiques ? »

• Comment concilier études artistiques et enseignement général ?

• Tout enfant peut-il avoir accès à une pratique artistique ?

• Bénéfices de la pratique artistique pour tous ?

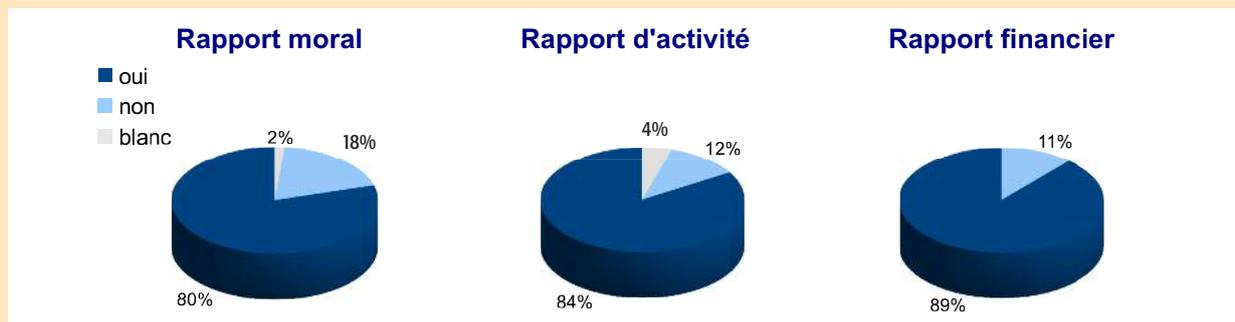
• Classes CHAM pour qui, pour quoi, comment, pourquoi ?

• Classes orchestre pour qui, pour quoi, comment, pourquoi ?

Tous les participants étant de qualité et passionnés, les échanges furent parfois un peu vifs mais toujours riches d'enseignement. Ces interventions ont donné lieu à des articles dans cette revue. *Les contraintes des emplois du temps de chacun ne nous ont malheureusement pas permis de les relayer de manière exhaustive, mais les nouveaux moyens de communication de la FNAPEC y pallieront prochainement.*

Il a paru important à la FNAPEC de réunir tous les acteurs concernés par le sujet. C'est ainsi que **Virginie Lebault**, jeune femme au parcours artistique volontaire, est venue nous faire part de son expérience d'apprenante. (voir p. 21).

VOTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE





François Mayrand, président de la Mutuelle des musiciens et Jean Guérard rappellent l'historique de celle-

ci et ne manquent pas de souligner que la FNAPEC est à l'initiative de sa création. Ils expliquent ensuite que, suite à la croissance importante de cette structure et au regard des réglementations de plus en plus complexes, il est devenu impératif de mettre en place des réformes pour être en conformité avec la législation en vigueur. Ils tiennent à souligner qu'elles ne modifieront pas les rapports avec la FNAPEC.

Le siège est transféré depuis le mois de janvier à Vendôme. Le mot mutuelle disparaît sur le plan juridique mais l'esprit associatif demeure. *MM Mayrand et Guérard réaffirment à cet égard l'intérêt tout particulier du Groupe Monceau pour la musique et les musiciens.*

Les tarifs de cotisations demeurent inchangés et la FNAPEC continue de bénéficier de conditions privilégiées : à signaler notamment le triplement du montant de la garantie.

Seul changement d'ordre pratique pour les APEC : les chèques de leurs adhérents devront dorénavant être libellés à l'ordre du Groupe Monceau.

Joseph Rossetto, principal d'un collège situé en zone sensible a fait partager à l'auditoire attentif son expérience professionnelle visant à « sortir » les jeunes en difficulté par la pratique des arts (voir p. 17).

Jean-Pierre Weigert, proviseur du lycée Racine à Paris a fait rêver l'ensemble des congressistes en présentant les classes à "double cursus" mises en place dans son éta-

blissement. Le principe est le même que pour les classes à aménagement d'horaire, sauf qu'il s'applique là aux lycéens. C'est une spécificité parisienne que la FNAPEC voudrait bien voir étendue à l'ensemble du territoire. Depuis, M. Weigert a pris ses nouvelles fonctions au Lycée Montaigne à Bordeaux et en proviseur convaincu par les bénéfices de ce dispositif, gageons qu'il essaiera d'installer le même système dans son nouvel établissement : les Bordelais ont bien de la chance ! (voir p. 19)

Catherine Baubin, présidente de Conservatoire de France a expliqué que le rayonnement du conservatoire ne s'exerçait pas que sur ses élèves mais que par ses actions dans les écoles il touchait un public beaucoup plus important et souvent moins averti. (voir p. 20)

Jean-Philippe Navarre, président de l'UNDC (union nationale des directeurs de conservatoires) a rappelé les principes des classes CHAM qui consistent à suivre le même enseignement que celui des autres élèves du conservatoire. L'entrée dans ces classes est conditionnée par le niveau que les élèves devraient avoir en fin de cursus.

Vincent Maestracci, en tant qu'inspecteur général de l'Éducation nationale et doyen du groupe enseignements et éducation artistique de l'inspection générale, a donné la position de l'Éducation nationale pour qui les CHAM étaient l'occasion, pour des enfants qui n'y avaient pas accès, de suivre un enseignement spécialisé de qualité. Malgré ses imperfections, l'enseignement et la pratique artistique ont beaucoup évolué à l'Éducation nationale.

Geneviève Meley-Othoniel, chef du Bureau des Enseignements et de la Formation du Spectacle Vivant à la Direction Générale de la Création Artistique au Ministère de la Culture est bien connue de nos congressistes, car elle nous fait l'amitié d'intervenir régulièrement lors de nos congrès. Elle a reconnu que le fonctionnement des CHAM avait peut-être besoin d'être revu et qu'il serait utile qu'il fasse l'objet d'une discussion avec l'Éducation Nationale.

Vers 17 h 30 les congressistes sont repartis plein d'idées en se promettant de revenir l'année prochaine. •

La FNAPEC remercie tout particulièrement le Groupe Monceau de l'avoir accueillie dans son bel auditorium, situé au 36 de la rue de Saint Pétersbourg juste à côté de son siège social, ce qui a facilité le travail d'accueil tenu avec toujours beaucoup d'élégance par nos deux Martine(s), Martine Mabboux et Martine Desvergnès toujours fidèles et bien connues de nos adhérents.

Motions votées lors de l'AG :

- La FNAPEC réaffirme aujourd'hui la nécessité de dispenser un enseignement artistique à l'école, car elle constate que si ce sujet s'invite souvent dans les débats, où tous s'accordent à reconnaître son intérêt, sur le terrain la réalité est tout autre et d'importantes disparités régionales mettent en péril le principe fondamental de l'accès égal à l'éducation.

C'est pourquoi elle demande qu'une réflexion soit menée en commun avec les autres associations de parents d'élèves présentes dans les établissements scolaires, le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale.

- La FNAPEC constate que l'enseignement artistique en classe à horaire aménagé, bien que régi par des textes ministériels à portée générale, n'en est pas moins dispensé de façon fort disparate sur l'ensemble du territoire, créant ainsi une inégalité de fait. Elle appelle les autorités administratives concernées à veiller au respect des arrêtés et circulaires fixant les principes généraux, l'organisation et les programmes de ces dispositifs spécifiques.

Mme Geneviève Meley-Othoniel vient de rejoindre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La FNAPEC la remercie pour l'accueil chaleureux qu'elle lui a toujours réservé .

M. Didier Brunaux, chargé de mission économie et financement du spectacle vivant à la sous-direction de l'emploi et de la formation au ministère de la Culture et de la Communication lui succède dans ses fonctions. La FNAPEC lui souhaite la bienvenue et espère poursuivre avec lui le travail engagé.

La FNAPEC y était...

La FNAPEC sur le terrain.

16 JANVIER 2012 —
DAMMARIÉ - LOS-LYS
(77)

La FNAPEC était présente lors de la remise du rapport sur la **démocratisation de l'enseignement de la musique** par Didier Lockwood à Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture.



2 FÉVRIER 2012 — CLICHY-LA-GARENNE (92)
Congrès Conservatoire de France

La FNAPEC a été invitée à participer à la table ronde organisée par Conservatoire de France sur le thème « Entre clichés et nouvelles réalités, que donnons nous à voir de nos établissements ? ». Conservatoire de France regroupe les directeurs de Conservatoire. *Il existe trois associations de directeurs de conservatoire UNDC, Conservatoire de France et la FFEM (Fédération Française de l'Enseignement musical chorégraphique et théâtral)*



13 MAI 2012 — PARIS

Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle

La FNAPEC a été invitée à faire entendre sa voix devant les membres du Haut conseil sur le thème « Les méthodes d'apprentissage et de transmission de la musique en question »
Quels modes d'apprentissage et de transmission de la musique adopter afin de la rendre accessible au plus grand nombre, en adéquation avec les évolutions technologiques et les transformations subséquentes du secteur musical, tout en surmontant la tension entre ses valeurs socioéconomiques, culturelles et artistiques ?



24-25 MAI 2012 — CAEN (14)

Rencontres nationales interprofessionnelles handicap, musique danse et théâtre avec pour thème "Comment accueillir les personnes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement artistique ?"



27 JUIN 2012 — PARIS

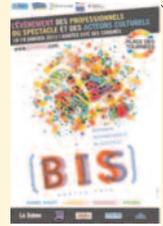
Au Palais d'Iéna, **remise de la croix d'officier de l'ordre des arts et des lettres à Alain Casabona**, secrétaire général du Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle. La FNAPEC adresse ses félicitations au récipiendaire.



18-19 JANVIER 2012 — NANTES (44)

Durant deux jours, Nantes a été envahie par les professionnels du spectacle et les acteurs de la vie culturelle, compagnies, tourneurs de spectacle,... lors des **Biennales Internationales du Spectacle "BIS 2012"**

La FNAPEC était présente sur le stand de CANOPÉE, la nouvelle instance de réflexion sur l'éducation et l'enseignement artistique dont la FNAPEC est un des membres fondateur. Deux jours de débats, des ateliers, des conférences... La FNAPEC a participé à la table ronde organisée par CANOPÉE "Éducation, pratiques et enseignements artistiques : c'est quand le printemps ?" le mercredi 18 janvier 2012 de 14 h 30 à 16 h 30.



18 FÉVRIER 2012 - PARIS
AG de la FSMA au Sénat



11-12-13 MAI 2012 — PARIS

Musicora Le salon de la musique classique au Palais Brongniart
La FNAPEC a été invitée sur le salon MUSICORA, le Salon de la musique classique. Elle a pu rencontrer ses partenaires et assister à de nombreuses conférences professionnelles. Comme les autres années la FNAPEC a fait profiter ses adhérents d'entrées gratuites.



6 JUIN 2012 — PARIS

Confédération Syndicale de la Facture Instrumentale

Chaque année, la FNAPEC est conviée par la Maison Selmer, un de nos plus fidèles partenaires, à l'assemblée générale de la CSFI.



18 JUILLET 2012 — AVIGNON (84)

Réunion **CANOPÉE-FNCC** lors du Festival d'Avignon où traditionnellement se retrouvent tous les acteurs de la vie culturelle. CANOPÉE et la FNCC ont voulu organiser une réunion d'échanges. Beaucoup d'élus étaient présents ce qui dénote leurs interrogations concernant la politique culturelle à mener surtout vis-à-vis des enseignements artistiques.

Tout au long de l'année, la FNAPEC est présente

- aux réunions de la commission culture de la **FNCC**;



- aux réunions de copilotage du réseau **Music et Handicap**;



- aux réunions **Canopée** à Paris et en régions;



- aux conseils d'administration de l'**Orchestre Français des Jeunes** en tant que membre fondateur;



- aux conseils d'administration de la **Mutuelle des musiciens** en tant que membre fondateur;

- aux réunions du **ministère de la Culture**, à la direction générale de la création artistique pour tout ce qui concerne l'enseignement artistique et les pratiques amateurs en tant que partenaire privilégié;

- aux assemblées générales des **Unions Régionales et des APEC**

Canopéa

L'aventure continue et nous sommes de plus en plus nombreux

Le CANOPÉEA est un collectif créé par dix associations et fédérations nationales*, dont la FNAPEC, pour développer une concertation et une réflexion de fond sur le champ des pratiques, de l'éducation et des enseignements artistiques (musique, danse, théâtre, arts plastiques et visuels, arts du cirque, marionnette...)

Cette réflexion se veut suffisamment large et transversale pour questionner les relations entre éducation, enseignement, pratiques artistiques et culturelles, territoires et habitants, au service de l'intérêt général.

Le CANOPÉEA souhaite ainsi contribuer, avec l'État, les collectivités territoriales, les professionnels dans leur diversité, et les populations (praticiens, usagers, citoyens...), à construire des réponses concertées et adaptées aux enjeux des pratiques artistiques et culturelles dans notre société.



*PFI - Plate-forme interrégionale, Fédération nationale des Arts vivants et départements, Association nationale Culture et Départements, le conseil des CEFEDEM (centres de formation supérieure des enseignements de la danse et de la musique), ARTE[F]act (Art et Formation en ACTes), le conseil des CFMI (centres de formation des musiciens intervenants), le collectif RPM (recherche en pédagogie musicale), Conservatoire de France, la FNEIJMA (Fédération Nationale des Ecoles d'Influences Jazz et Musiques Actuelles), la FNAPEC.

Depuis mai 2012 la CMF (Confédération musicale de France) a rejoint le comité de pilotage

LA CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

Formations
(Orchestre National d'Harmonie des Jeunes, Stage de direction de chœur, Orchestre à pédales...)

Concours
(Concours d'excellence, Diplôme d' Aptitude à la Direction des Sociétés Musicales...)

Pratique collective
(5000 ensembles musicaux : chorales, big-bands, orchestres symphoniques, harmonies...)

Enseignement
(5800 écoles de musique affiliées à la CMF profitent de nombreux avantages : propositions pédagogiques, déchiffrages, épreuves d'examen, convention SEAM...)

Confédération Musicale de France
105, bd de Magenta - 75010 Paris
Tél. : 01 48 78 39 42 / Fax : 01 40 39 06 90
Courriel : cmf@confmusicale.org
www.cmf-musique.org

Samedi 8 décembre 2012

Paris
(amphithéâtre de Sciences Po)
Temps fort national à Paris
Le temps des résolutions

22 & 23 octobre 2012

Nantes
Assises en région Bretagne & Pays-de-Loire
*Oser le lien et les interactions entre l'ensemble des pratiques artistiques, la création, les enseignements, l'éducation : oui mais comment ?
En quoi l'évolution des pratiques artistiques modifie-t-elle le fonctionnement et les projets des structures culturelles ainsi que leurs coopérations à l'échelon du territoire?*

18 octobre 2012

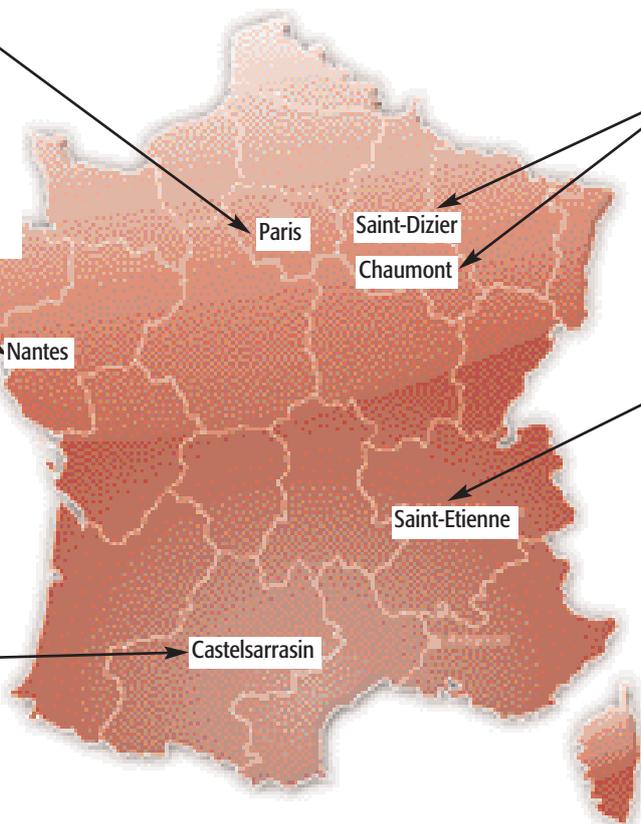
Castelsarrasin
Temps fort Midi-Pyrénées
Entre mutations sociales et nouvelles approches territoriales : vers de nouveaux modes d'éducation, de pratiques et d'enseignements artistiques ?

10 & 11 septembre 2012

Saint-Dizier et Chaumont
Rencontres en Haute-Marne
Oser les pratiques, l'éducation et les enseignements artistiques !

8 & 9 octobre 2012

Saint-Étienne
Assises en région Rhône-Alpes et PACA
*Comment l'enseignement supérieur dans le champ artistique peut-il participer à la transformation des rapports entre l'art et la société ?
Quelles relations entre réalités territoriales et enseignement supérieur ?
Culture et éducation nationale : quelles priorités ?*



TOUT UN PROCESSUS EN MARCHÉ :

Le temps de la préparation

Les dix structures fondatrices du CANOPÉEAA ont travaillé sur un socle commun de questionnements à partir de leur réalité de terrain. Elles ont ensuite organisé – et continueront de le faire tout au long du processus – des temps de consultation les plus ouverts possibles :

les « assemblées ouvertes ». Ces temps d'échanges permettent d'entendre et de recueillir les préoccupations de chacun, et de vérifier si la démarche, les choix et les axes de travail du CANOPÉEAA font écho. C'est à partir de ces données qu'ont été identifiées les thématiques de travail pour les Assises de décembre 2011.

Le temps de la problématisation :

8 – 9 – 10 décembre 2011, des assises nationales à Brive-la-Gaillarde et au domaine de Sédière (Corrèze). Les actes sont disponibles sur www.canopeea.fr

Des temps d'ouverture et d'approfondissement :

A partir d'avril 2012, des « Assises » et des « Temps Forts » de travail CANOPÉEAA en régions :
- pour travailler en profondeur les problématiques abordées à Brive, tout en les croisant avec les préoccupations des territoires et acteurs concernés,
- pour associer et impliquer le plus grand nombre de personnes possible aux travaux du CANOPÉEAA.

Des temps forts de partage et de restitution des travaux : des temps de propositions.
À l'automne 2012, un temps fort national à Paris qui permettra de travailler puis de communiquer sur un premier volet de propositions.

Pour en savoir plus : rendez vous sur le site de www.canopeea.fr ou www.fnapec.com
Ces espaces de discussion sont ouverts à tous, n'hésitez pas à nous rejoindre...

Et vous ?
Nouveau modèle JUNIOR !
Comment feriez-vous sans vos oreilles ?
Technologie brevetée
Conception fabrication Française
Le meilleur protecteur auditif pour musiciens
www.earpad.fr
Disponible chez les audioprothésistes, dans les magasins de musique et sur
EarSonic SAS - Cap Alpha Montpellier aggro - 9 Avenue de l'Europe
F-34830 CLAPIERS - Tél.: +33 (0) 467 59 36 20 - contact@earpad.fr

LA TECHNOLOGIE Roland VOUS FAIT PROGRESSER



CD-2i ENREGISTREUR SD/CD

Instrument idéal pour les cours de musique, ses champs d'applications n'ont guère de limites grâce à son amplificateur, son micro-stéréo et son lecteur de CD. Autonome, c'est un outil précieux pour les élèves car il permet d'écouter et d'analyser les moindres nuances d'un enregistrement dont il peut en changer la hauteur et le tempo sans le dénaturer. Pour immortaliser les prestations de vos élèves, vous pouvez aussi leur graver un CD dont ils seront fiers !

- Enregistrement direct sur CD-R/RW ou carte de mémoire SD
- Appareil compact, portable et robuste
- Micro-stéréo et haut-parleurs internes d'excellente qualité
- Mouvement double avec la fonction « Easy Guide »
- Fonction « Steady » permettant un réglage automatique optimal du niveau d'entrée
- Fonctions pédagogiques : tonalité et vitesse de lecture réglables, fonction « Center Control »
- Filet soft avec dimensionnement automatique
- Télécommande
- Alimentation par secteur ou par piles (3 piles AA ou accumulateur fourni)

Conservatoires, écoles de musique ou collèges, vous recherchez des solutions innovantes pour l'apprentissage de la pratique instrumentale, des instruments stimulants et dotés de fonctions pédagogiques attractives ? ... Faites-nous part de vos questions ou de vos projets : educationFR@rolandce.com ... Visitez notre site www.rolandce.com

Roland

www.rolandce.com

La mutuelle des musiciens

Une assurance proposée par la FNAPEC

Des garanties fiables et adaptées à des tarifs privilégiés.

T rès tôt, la FNAPEC s'est penchée sur le problème récurrent de l'assurance des instruments de ses adhérents, les assureurs généralistes maîtrisant mal ce problème. Dans les années quatre-vingt, le bureau de la FNAPEC a mené une étude conjointement avec des présidents d'APEC et des assureurs pour concevoir au mieux une assurance prenant en compte les spécificités des musiciens. Ainsi fut créée la **Mutuelle des Musiciens** à l'époque, « Une assurance créée par les musiciens, pour les musiciens ! ». Adossée au groupe Monceau, la **Mutuelle des Musiciens** a bénéficié des qualités d'un partenaire solide et ancré dans la connaissance des attentes de ses clients. Au demeurant, il était utile de faire évoluer la structure par le biais d'une cellule associative « Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique », afin de promouvoir tout produit d'assurance au bénéfice des sociétaires.

L'offre de contrat d'assurance, négociée par la FNAPEC avec l'association « Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique » et le Groupe Monceau, a fait l'objet d'une étude approfondie pour répondre aux interrogations des APEC et de leurs adhérents : « des garanties fiables et adaptées à des tarifs privilégiés ».

La FNAPEC, actuellement Vice-présidente, siégeant au conseil d'administration de la **Mutuelle des Musiciens**, s'engage à défendre au plus juste les intérêts de ses adhérents.

L'ASSURANCE DES MUSICIENS

Lorsque l'on parle d'assurance des musiciens, on pense évidemment à l'individu, mais également à ses instruments de musique.

Les instruments de musique sont des biens fragiles, soumis à de nombreuses manipulations et évoluant dans un environnement risqué (utilisation, transport, inattention des musiciens en devenir...)

Les assurances dites classiques (multirisque Habitation, assurance scolaire ou extrascolaire) peuvent offrir des garanties d'assurance pour couvrir l'instrument de musique, mais elles demeurent souvent insuffisantes et peu adaptées (couverture des instruments loués/prêtés ? garantie acquise à l'extérieur du domicile ? franchises applicables ?) Souvent, par ailleurs, les assureurs généralistes ont une connaissance toute relative de l'environnement du musicien, de ses contraintes et de ses attentes.

Adhérer à la FNAPEC, c'est profiter d'un service de proximité avec la haute technicité d'un grand groupe d'assurance.

Une assurance spécifique, prenant en charge à la fois les dommages aux instruments de musique et les dommages subis ou causés par le musicien, semble donc incontournable.

Vous trouverez ci-dessous, à titre indicatif, un tableau récapitulatif reprenant différentes offres du marché.

Il est bien évident que les garanties ainsi que les franchises applicables peuvent montrer quelques différences, mais ce tableau permet néanmoins d'avoir une vue assez précise sur les offres présentes sur le marché.

L'ASSURANCE DES ASSOCIATIONS MUSICALES

En tant qu'association musicale, recevant du public, vous êtes également soumis à un certain nombre d'obligations et de réglementations. Une assurance spécifique a été développée pour couvrir les risques inhérents aux activités des associations musicales.

Elle pourra prendre en charge les dommages aux instruments de musique et à vos locaux, les dommages causés à des tiers ainsi que la couverture de vos dirigeants de droit bénévoles et préposés non-salariés dans l'exercice de leurs fonctions. •

INFORMATIONS PRATIQUES :

La gestion des contrats sera désormais assurée par Monceau Générale Assurances. Vous allez recevoir les nouveaux bulletins d'adhésion dans les prochaines semaines, afin que vous puissiez les mettre à disposition des élèves des écoles de musique et conservatoires.

Pour toute précision utile et tout renseignement, la FNAPEC se tient à votre disposition.

Depuis plus de 25 ans, la FNAPEC et le groupe Monceau offrent aux adhérents de la FNAPEC une garantie adaptée et éprouvée au meilleur coût.

Valeur de l'instrument	Cabinet Leroy	Verspieren	MAE*	Mutuelle des Musiciens - FNAPEC
750 €	75 €	74 €	21 €	22 €
1 500 €	75 €	374 €	30 €	29 €
5 000 €	95 €	85 €	93 €	85 €
> 5 000 €	Consulter les compagnies			

* Les contrats MAE ne garantissent pas la perte de valeur et un coefficient de vétusté peut être appliqué.

Musiques d'ensemble

Le concours fête son quart de siècle

La 26^e édition de ce concours européen de musique de chambre a encore permis d'apprécier la qualité des ensembles, quels que soient le genre et le style de musique interprétée. Une fois de plus, il a été difficile d'établir un classement tant le niveau général était excellent.

Du jeudi 26 avril au samedi 28 avril 2012, quinze groupes ont pu répéter puis interpréter les œuvres qu'ils avaient choisies. Le jury, le public et l'équipe de bénévoles de la FNAPEC ont réellement apprécié la qualité de ces ensembles et ont constaté, ce qui devient habituel, que ce concours sait mettre en valeur les jeunes artistes (80% avaient entre 21 et 28 ans).

Jeunes, certes, mais tous ont des projets professionnels très affirmés (redécouverte d'un instrument - scénographie - enregistrement, communication et diffusion - commandes d'œuvres - stages). Ce concours, organisé par la FNAPEC, constitue pour eux une aide précieuse.

Comme d'habitude, les bénévoles de la FNAPEC, tant à l'accueil et à l'assistance qu'en coulisses, ont pu nouer un dialogue très riche avec ces jeunes musiciens et les encourager avant leur passage en scène.

UN DÉROULEMENT PARFAIT

Grâce à **Patrick Lamy**, pour l'enregistrement audio et aux intervenants de **Prestacom**, pour la réalisation vidéo, chaque groupe sera destinataire de l'enregistrement et de la vidéo de son interprétation.

Le vendredi à partir de 14 h 00, le jury a commencé à auditionner les candidats. Ce jury, était présidé par **Zahia Ziouani**, chef d'orchestre et directrice musicale de l'orchestre symphonique *Divertimento*, assisté par **Vincent Dubois**, titulaire du grand orgue de la cathédrale de Soissons, directeur du CRR de Strasbourg, **Nicolas Bacri**, compositeur, **Sarah Louvion**, flûtiste solo de l'orchestre de l'Opéra de Francfort, **Mathieu Herzog**, altiste du quatuor *Ebène*, **Gabriel Le Magadure**, violoniste du quatuor *Ebène*, **Paul-Fathi Lacombe**, saxophoniste du quatuor *Ellipso*, directeur artistique de l'Académie nantaise de Bois et **Constance Dedieu**, de l'Association ProQuartet-CEMC.

Jusqu'au samedi midi, les quinze groupes (5 duos, 6 trios et 4 quatuors) se sont succédés sur scène.

Leur présentation a été assurée par **Caroline Brousse**, présidente de l'APEC du conservatoire du VII^e arrondissement de Paris, qui a notamment détaillé leur projet tandis que les partitions étaient remises aux membres du jury.

Pendant les délibérations, un concert a été donné par le quatuor *Morphing*, lauréat de l'an passé, bourse Selmer, que tous ont été très heureux de retrouver.

Le moment tant attendu de la proclamation des résultats est arrivé et les membres du jury sont montés sur scène. Zahia Ziouani a alors invité les lauréats à les rejoindre pour recevoir bourses et prix spéciaux. Passé cet instant de forte émotion, tous se sont retrouvés pour partager un moment très convivial, grâce notamment à la générosité de Michel Mailliard qui, outre la bourse attribuée au quatuor *Opus 333*, a



Le Trio Temposoni, venu d'Allemagne avec Julia Rinderle au piano, Andreas Lipp à la clarinette et Elisabeth Wentland à la flûte.



Le Duo Toccata composé de deux étudiants au Royal College of Music of London, Anne Chauveau au violoncelle et Antoine Cambuzzi à la clarinette.

offert à tous le plaisir d'échanger en toute liberté autour d'une flûte de champagne.

Marie-Claude Valette, présidente de la FNAPEC en a profité pour adresser les traditionnels remerciements aux membres du jury, qui interviennent gracieusement, aux partenaires, pour leur soutien, à **Xavier Delette**, directeur du CRR de Paris, pour son accueil et à tous ceux qui ont contribué une fois encore à faire de cette manifestation un événement si chaleureux que le livre d'or reflète parfaitement. Elle s'est ensuite entretenue personnellement avec nombre de candidats qu'elle s'est employée à mettre en contacts avec les membres du jury et les organisateurs de festivals qui à l'affût de jeunes talents ne manquent pas d'assister à **Musiques d'Ensemble**.

Bourse FNAPEC 5 000 €

Quatuor Absinthe :

Vincent Michel, clarinette
et petite clarinette,
François Tissot, clarinette
et petite clarinette,
Frank Russo, cor de basset,
clarinette et arrangements,
Mathieu Frano, clarinette basse

Nommé Absinthe, comme le symbole
d'une liberté artistique désirée un siècle
plus tôt, cet ensemble est né en 2005 de
la rencontre de quatre clarinettes réunis
à Paris pour leur apprentissage
passionné de la musique.
Il a pour projet immédiat, l'enregistrement
d'un disque et la création d'un site internet
pour assurer sa promotion dans le
monde de la musique.



Bourse Académie des Beaux Arts 3 000 €

Trio Atanassov : Perceval Gilles, violon,

Sarah Sultan, violoncelle,
Pierre-Kaloyann Atanassov, piano

Fondé en 2007 par trois jeunes musiciens du
CNSMDP, ce trio se produit régulièrement dans
toute l'Europe.

Il souhaite s'adjoindre les services de professionnels
de la communication - notamment pour
réaliser une plaquette de présentation et un site
internet - ainsi qu'un attaché de presse.

Bourse Champagne Michel Mailliard 2 000 €

Prix spécial Selmer réalisation de supports de communication
professionnels : séance photo, séance vidéo, réalisation
d'un document de présentation de l'ensemble

Opus 333 : Corentin Morvan, saxhorn basse,
Vianney Desplantes, saxhorn basse,
Jean Daufresne, saxhorn basse,
Patrick Wibart, saxhorn basse

Issu du CNSMDP, le quatuor Opus 333 est une formation
de chambre d'une grande originalité puisqu'il s'agit d'un
quatuor de saxhorns.

Ces jeunes musiciens souhaitent développer leurs
supports de communication et passer d'autres commandes
de création afin de faire (re)découvrir leur instrument
et l'étendue de ses capacités.



Bourse des partenaires | 750 €

Prix spécial Earsonics packs de protections auditives, dispositifs sur mesure

Quatuor Pul's : Mathieu Demange, percussion,
Vincent Tchernia, percussion,
Sandra Valette, percussion,
Cédric Cyprien, percussion

Né de la rencontre de quatre jeunes musiciens au pupitre de percussion de l'orchestre de cuivres de Paris, ce quatuor souhaite promouvoir la percussion classique sous toutes ses formes.

Afin de faire évoluer le concept du concert, il souhaite notamment travailler la scénographie de ses représentations avec un professionnel de l'art de la scène et se produire lors de la convention annuelle de l'association américaine de la percussion, une des plus importantes manifestations.

**Bourse 5 à 7 d'Arradon | 000 €**

Trio Dauphine : Clara Izambert, harpe,
Marie Van Rhijn, clavecin,
Maud Giguet, violon

Fondé en 2009, autour de la formation originale pour harpe simple mouvement, clavecin et violon, ce trio se consacre à la réhabilitation du répertoire de la musique de salon de la seconde moitié du XVIII^e siècle et à la création d'œuvres de compositeurs contemporains.

Après un premier disque sorti en janvier 2012, il souhaite pouvoir effectuer une nouvelle commande et être secondé par un attaché de presse.

Bourse Woodbrass 500 €

Prix spécial Earsonics packs de protections auditives, dispositifs sur mesure

Trio SR9 : Paul Changarnier, percussion,
Nicolas Cousin, percussion,
Alexandre Esperet, percussion

Créé en 2010 au CNSM de Lyon, ce trio a inscrit à son répertoire musique contemporaine et body-percussion.

Il souhaite monter un programme dédié à la création et souhaite passer commande d'une œuvre pour trio de percussions et électronique à Pierre Jodowski.



Prix spécial ProQuartet-CEMC invitation d'un jeune ensemble à cordes dans le cadre du cursus de professionnalisation ProQuartet (prise en charge des frais pédagogiques et de l'hébergement sur le site de Port Royal en Provence) concerts à l'occasion de festivals ou de cycles de concerts ProQuartet

Quatuor Sendrez : Marina Beheretche, violon,
Laura Prieu, violon,
Aude Fade, alto,

Maitane Sebastian, violoncelle

Né en 2009 ce quatuor, initialement dénommé Kairos, s'intéresse à tout le répertoire du quatuor à cordes de Haydn aux musiques d'aujourd'hui et collabore régulièrement avec des compositeurs contemporains.

Il souhaite participer à des académies et des concours internationaux.



Martine Desvergnès, responsable Musiques d'Ensemble à la FNAPEC, Marie-Claude Valette, présidente de la FNAPEC, Zahia Ziouani, présidente du jury, les membres du jury et les lauréats lors de la remise des prix.



Quatuor Morphing :
*Christophe Grezes, saxophone soprano,
 Martin Trillaud, saxophone alto
 Mathieu Delage, saxophone baryton,
 Eddy Lopez, saxophone ténor.*

**27^E ÉDITION DU CONCOURS EUROPÉEN
 MUSIQUES D'ENSEMBLE FNAPEC**

22, 23 et 24 février 2013 à Paris
 Conservatoire à rayonnement régional de Paris
 14, rue de Madrid - 75008 Paris
 Contact : Allo FNAPEC - Tél. : 06.83.51.83.11
 ou fnapec@orange.fr



*Le Champagne Mailliard
 est heureux
 d'être aux côtés
 de la FNAPEC
 à l'occasion de
 toutes ses manifestations.*

Tél. : 03 26 52 15 18
 Fax : 03 26 52 24 05

52, Avenue de Bammental - 51130 Vertus

L'offre d'abonnement est réservée aux membres du réseau. Consultez avec nos conseillers.





La SEAM (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique) est une société civile de perception et de répartition, agréée par arrêté ministériel du ministre de la Culture (arrêtés des 17 avril 1996, 26 juillet 2001, 14 août 2006 et 26 août 2011).

La SEAM regroupe l'ensemble des ayants droit du droit de reprographie de partitions musicales (auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) et l'ensemble des catégories de musique (classique, variété, jazz, musique liturgique, militaire, ...).

Créée en 1988, la SEAM remplit 4 missions :

- ❶ **L'information des utilisateurs** sur les aspects juridiques du problème de la photocopie de musique imprimée :
➔ *Demandez la visite gratuite d'un collaborateur de la SEAM*
- ❷ **La proposition de licences contractuelles** d'utilisation limitée de la photocopie de musique imprimée sous certaines conditions :
 - Vous êtes un conservatoire ou une école de musique :
➔ *Demandez ou téléchargez la convention « Écoles de Musique »*
 - Vous êtes une fanfare, une batterie-fanfare, un orchestre d'harmonie :
➔ *Demandez ou téléchargez la convention « Sociétés Musicales »*
- ❸ **La surveillance et la répression** à l'encontre des utilisateurs qui pratiquent encore la photocopie illégalement :
➔ *Des inspections ont lieu toute l'année*
- ❹ **Une aide à l'achat de partitions** pour les parlothèques et bibliothèques musicales des écoles et conservatoires de musique :
➔ *Renseignements sur le site de la SEAM : www.seamfrance.fr*

Pour tous renseignements, contactez la SEAM :

175, rue Saint-Honoré – 75040 PARIS Cedex 01
Téléphone : 01.42.96.76.46. - Fax : 01.42.86.02.83
E-mail : seamfrance@free.fr

📄 📄 Nouveau site : www.seamfrance.fr 📄 📄 📄

Jacques Taddei, une vie dédiée à la musique et à la culture

Hommage à un artiste disparu le 24 juin 2012

Pianiste et organiste brillant, titulaire de multiples postes prestigieux, porteur de nombreuses distinctions, Jacques Taddei a cessé de vivre, mais il n'est pas mort. Le souvenir de l'homme, de son parcours, ne sera pas enseveli.

La FNAPEC, très affectée par son décès, se souvient...

MUSIQUES D'ENSEMBLE À RUEIL-MALMAISON LES 24, 25 ET 26 AVRIL 1987.

La formule originale imaginée par **Simone du Breuil**, alors présidente de la FNAPEC et **Jacques Taddei**, maire adjoint à la culture de Rueil-Malmaison et directeur du conservatoire, se concrétise au printemps 1987 : la fédération se lance dans l'aventure de *Musiques d'Ensemble*. L'opération reçoit, à tous les niveaux, tous les appuis nécessaires à sa réussite.

Un comité d'honneur se constitue avec pour président Jacques Taddei. Celui-ci est également membre du jury de ce premier concours. *Musiques d'Ensemble* est un immense succès et les jeunes quatuors français lauréats de cette première édition sont promis à un magnifique avenir... ce qu'ils n'ont pas démenti.

Il va sans dire que l'opération a été renouvelée et que Jacques Taddei a ouvert toutes grandes les portes du conservatoire de Paris – dont il a été directeur de 1987 à 2004 – pour la FNAPEC et *Musiques d'Ensemble*. Pressenti en tant que président de jury pour l'édition 2011, il dut malheureusement décliner, faute de disponibilité.

MUSIQUES D'ENSEMBLE AU CRR DE PARIS LES 26, 27 ET 28 AVRIL 2012.

Le résultat a dépassé l'attente ! Avec le succès qui est le sien, *Musiques d'Ensemble* a fêté son 25^e anniversaire cette année, au CRR de Paris dont la Mairie de Paris et Xavier Delette, le directeur, continuent de mettre à disposition du concours les beaux locaux du conservatoire de la rue de Madrid.

Rétrospectivement, l'émotion est grande quant à la dotation de cette édition 2012 où plane l'ombre de Jacques Taddei : l'Académie des Beaux-Arts, dont il est membre, a décidé d'accorder un prix de 3 000 € à *Musiques d'Ensemble* dans le but d'apporter une contribution utile au rayonnement du concours.

Forte de cette longévité, des soutiens et de la passion des jeunes musiciens, c'est avec enthousiasme que la FNAPEC poursuit l'aventure *Musiques d'Ensemble*.



Jacques Taddei avec Marcel Landowski.

JACQUES TADDEI, UN PARCOURS PRODIGIEUX.

Maire adjoint à la culture de la ville de Rueil-Malmaison, il a participé très activement à la transformation de l'école de musique en un conservatoire national de région très prisé, aujourd'hui CRR.

Il a été directeur du CNR de Paris, devenu CRR, de 1987 à 2004, puis directeur de la Musique à Radio France en 2005. Il est nommé en 2006 inspecteur général de l'Éducation nationale. Jacques Taddei est depuis 1993 l'organiste titulaire des grandes orgues de la basilique Sainte Clotilde à Paris. Parallèlement, il prend la direction du Festival d'Art Sacré de la ville de Paris et fonde en 1995 le concours d'orgue de la ville de Paris qui disparaît quelques années plus tard, faute de soutiens.

Depuis 2001, il est membre de l'Académie des Beaux-Arts, section composition musicale, qui, en novembre 2007, lui confie la direction du Musée Marmottan à Paris.

Jacques Taddei est président de l'Académie internationale d'été de Nice, pépinière de musiciens à qui il porte chaque année le message de son attachement à l'enseignement artistique. Il laisse également un grand nombre d'enregistrements d'œuvres diverses.

Ses distinctions sont nombreuses : Officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur - Chevalier dans l'Ordre National du Mérite et Commandeur des Arts et des Lettres - Membre de l'Institut de France (Académie des Beaux-Arts) - Chevalier des Palmes Académiques.

UN EXEMPLE, UN ENCOURAGEMENT.

C'est un grand homme aux multiples facettes qui vient de disparaître. La FNAPEC conservera plus particulièrement le souvenir du musicien tourné en direction des jeunes talents ou, plus simplement, vers de jeunes espoirs pour qui l'accompagnement et les conseils étaient précieux. Il laisse l'empreinte d'une activité culturelle riche qui force l'admiration. La FNAPEC, avec Simone du Breuil, présidente d'honneur, avec le conseil d'administration et les adhérents, s'associe à la douleur de sa famille et de ses proches et rend hommage à l'homme, à l'artiste d'exception, à l'ami, à l'artisan de *Musiques d'Ensemble*. •

MD – juillet 2012

Entrer au monde par la voie de la création

Transmission et enseignement...

Les modes de transmission et l'organisation de l'enseignement n'ont jamais vraiment bougé.

UN SAVOIR FIGÉ

La transmission est trop centrée sur une technicité, la didactique aux dépens de la recherche, de la curiosité, de l'expérience. On a souvent entendu que le trop grand nombre d'initiatives pédagogiques plus ou moins heureuses depuis les années quatre-vingt, avait réduit à néant l'exigence, le travail, les apprentissages d'une école dite autrefois sanctuaire.

En réalité les formes d'enseignement, la transmission sont restées traditionnelles.

Je dirais même que cette rigidité s'est accrue depuis une quinzaine d'années. Les élèves n'ont pas d'espace d'expression, ils n'ont pas la possibilité de développer leur esprit d'initiative et d'exercer leur responsabilité. Il n'y a pas de place pour la création.

- Le savoir figé parvient aux enfants dans un état, fixé. L'école ne le propose pas dans un devenir à créer et à inventer. Du coup les élèves ont du mal à l'habiter : le savoir qui devrait créer du lien, sépare.
- Le temps scolaire est mécanique, régulier et rigide. Il rend étanches les cloisons disciplinaires qui morcellent à l'excès les connaissances et ne favorise pas l'aptitude des élèves à contextualiser les apprentissages hors des exercices demandés.
- À l'école, les élèves ne pratiquent pas le théâtre, ni la danse, ni la musique, ils ne débattent pas. C'est un fait que les exigences en ces domaines ont été amoindries et le souci d'une inscription dans une langue et dans un patrimoine culturel paraît secondaire.
- Dans un passé pas si lointain, la connaissance et la culture étaient posées comme les instruments permettant l'accès à la pleine humanité, à la continuité et à la compréhension du monde. Aujourd'hui nous sommes dans un basculement dont la principale conséquence est la dissociation de l'idée d'humanité d'avec la culture. L'école est prise dans ce mouvement.

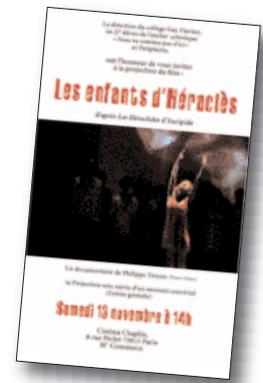
UNE DYNAMIQUE À RECRÉER

Dans l'accès aux apprentissages il y a quelque chose de fondamental : on ne possède vraiment quelque chose qu'à partir du moment où on l'a soi-même transformé et recréé en quelque sorte. Il faut donc que les savoirs extérieurs aux enfants, ceux de l'école rencontrent l'imaginaire, la connaissance intime de l'élève si on veut que ces savoirs soient réellement intériorisés et qu'ils deviennent véritablement des expériences.

COMMENT FAIRE ? COMMENT FAISONS-NOUS ?

Dans les ateliers et pour certains projets, nous essayons d'inscrire les apprentissages dans des expériences où l'apport créatif de l'élève est central. Le travail sur la langue est mis en lien avec le corps par la pratique simultanée du théâtre, de la danse contemporaine, du cinéma, des arts plastiques. Le voyage d'études, l'ouverture aux autres tiennent une place centrale. Ces projets sont vécus comme des aventures qui arrivent les apprentissages en mettant les enfants dans un rapport à eux-mêmes et aux autres, ils sont fondés sur l'hétérogénéité de singularité, de créativité.

Dans les ateliers artistiques, nous travaillons à partir de thèmes, de textes fondateurs, d'œuvres fortes aux niveaux des émotions et des actes, de personnages qui sont quelque part dans les programmes



Joseph Rossetto avec ses élèves en voyage d'étude.

scolaires et dont les questions ont traversé les siècles. Nous travaillons aussi sur des moments de fractures dans les civilisations qui nous éclairent sur nous-mêmes. Comment tout cela peut-il résonner dans la tête des adolescents ?

« LE BEAU ET LE BON »

Parmi ces œuvres, nous accordons une place première à la mythologie grecque. Les projets que nous avons construits à partir de *l'Illiade* et de *l'Odyssée* et d'autres textes de l'antiquité, sont issus de cette réflexion sur la problématique de la transmission de la langue et des cultures. Nous avons essayé d'apporter des réponses en organisant la classe autour de recherches et d'aventures permettant aux élèves de vivre des expériences d'apprentissages qui prennent appui sur les valeurs contenues dans ces textes. *l'Illiade* nous a intéressés parce qu'elle nous propose une sorte de morale des valeurs, parmi lesquelles le sens du vivre bien, avec noblesse, sans lâcheté, sans petitesse; il ne s'agit pas d'une morale de l'interdit, de la culpabilité mais c'est une façon de voir et de vivre, une vision du monde où l'on affirme d'une part qu'il faut être « beau et bon » pour le bien du peuple, et d'autre part qu'il n'existe aucun problème qui ne puisse être résolu par l'enquête intellectuelle et le débat culturel.

Les mythes et le théâtre sont une façon pour les Grecs de s'interroger sur les valeurs qu'ils partagent, de mettre à distance les problèmes qui se posent, si terribles soient-ils, et d'en débattre pour les résoudre.

QUESTIONS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Parmi ces projets, « Les enfants d'Héraclès » est un atelier pour 27 élèves de Guy Flaviens. Plusieurs ateliers étroitement liés ont été nécessaires pour amener cette aventure : écriture, théâtre, danse contemporaine musique et cinéma.

« Les enfants d'Héraclès » reprennent pour notre époque les valeurs qu'Euripide a inscrites, il y a 2 500 ans dans *Les Héraclides*. Cette tragédie traite d'un problème dont on voit le spectacle un peu partout dans le monde : le repli sur une idée étroite de l'identité dont la caractéristique est le rejet de la différence.

Voici ce que raconte la pièce d'Euripide : fuyant Argos où leur vie est en danger, les enfants d'Héraclès se sont réfugiés à Athènes avec Iolaos,

vieil ami de leur père et Alcène, leur grand-mère. Mais Argos réclame leur extradition - « Nous avons le droit, habitant un état souverain, de faire exécuter contre nos citoyens les arrêtés de nos tribunaux » - et menace de déclarer la guerre à Athènes si les enfants ne sont pas extradés. Au nom d'Athènes, Démophon refuse de céder au chantage - « Si je les livre à la brutalité d'un étranger je ne pourrais plus prétendre être le président d'un état libre » - puis se rétracte parce que les dieux lui demandent le sacrifice d'une jeune fille noble d'Athènes auquel il ne peut se résoudre. Il faudra le sacrifice de Macarie, l'une des filles d'Héraclès, pour qu'Athènes se batte pour les réfugiés. Avec Les Héraclides, pièce écrite voici vingt-cinq siècles, Euripide expose tous les fondements du droit d'asile, présenté non seulement comme un devoir moral - la protection des faibles - mais aussi comme un principe fondateur de la démocratie.

Nous avons commencé par étudier la pièce d'Euripide avant de la recréer en quelque sorte à partir des valeurs qu'elle contient, notamment celles qui concernent l'identité. Puis nous avons écrit les enfants d'Héraclès. Dans la pièce originale, les enfants d'Héraclès sont présents mais ne parlent pas, à part Macarie qui offre sa vie pour le salut des siens. Dans la pièce que nous avons créée, nous ne voyons qu'eux. Les valeurs contenues dans la pièce d'Euripide, celles portées par Périclès et le peuple athénien sont rappelées par le chœur de la mémoire, filmé dans les lieux mêmes où se déroule l'action en Argolide et à Athènes.

CRÉER POUR VIVRE MIEUX

Les cultures et, plus particulièrement, l'expérience de l'écriture et de la poésie font que le monde reste ouvert pour nous. Mais quand les formes d'enseignement se traduisent en formules, le monde se ferme et il



Les enfants d'Héraclès d'après les Héraclides d'Euripide réalisés par Philippe Troyon.

n'y plus de possibilité d'expérience, car tout est dépossédé, de réalité, de vie. Il me semble que la culture ne peut naître et croître qu'à partir de l'expérience la plus intime de chacun. Cela signifierait que *les enfants entrent dans le monde par la voie la plus appropriée qui est la voie de la création*. Car si dans l'éducation des enfants, dans leur naissance au monde, il manque l'apport de leur invention, ils trouveront tout fait. Ce sera comme un vide en eux, une sorte d'amputation imaginative et ce "tout fait", ils voudront le détruire ou ils s'en détacheront. *Créer est une forme de maternité, c'est la meilleure façon d'être présent aux autres et au monde.*

Il me semble que si l'école avait conscience de cette exigence, si l'esprit de création était développé en même temps que les notions du vivre et du savoir, cela changerait beaucoup la vie et résoudrait quelques-uns des problèmes qui nous préoccupent aujourd'hui

Joseph Rossetto, Principal du Collège Guy Flavier – Paris XII*

Pour en savoir plus : Site www.uneecoledelexperience.fr

Le "Double Cursus"

Une spécificité parisienne

Le Conservatoire à rayonnement régional de Paris n'accueille pas d'élève en "traditionnel" comme dans les autres CRR ; tous sont en "Double Cursus" un dispositif différent des CHAM/D/T* (classe à horaires aménagés musique/danse/théâtre)



UN EMPLOI DU TEMPS ADAPTÉ

Au CRR de Paris, les élèves scolarisés entre le CM1 et la Terminale, bénéficient d'un emploi du temps adapté à leur pratique artistique approfondie.

350 instrumentistes, 200 danseurs, 120 chanteurs ont ainsi la possibilité de suivre *un enseignement gratuit*, partagé par demi-journée entre scolarité générale et artistique. Ce "Double Cursus" est mis en place en partenariat avec une école primaire, trois collèges et cinq lycées.

La pratique artistique est une source d'épanouissement et d'enrichissement. Le "Double Cursus" permet de lui donner une place particulièrement intense dans la formation de l'enfant.

Elle sollicite non seulement l'engagement de l'élève, mais aussi la vigilance et le soutien assidu de ses parents, notamment en préservant l'hygiène de vie et le temps de travail personnel au quotidien.

En étroite collaboration avec l'Inspection Académique de Paris, les élèves sont suivis et soutenus dès l'école primaire et jusqu'au baccalauréat, en prévision d'études supérieures lorsqu'elles sont envisagées.

"Il est très satisfaisant de constater que ce système a un impact très net sur la "fidélisation" des élèves à la structure : le CRR de Paris se flatte d'un taux d'abandon proche de zéro et que le bénéfice se fait sentir également au niveau des résultats ; quasiment aucun enfant ne doit quitter le système en raison de résultats insuffisants. Enfin le taux de réussite au baccalauréat frôle chaque année les 100 %."

Xavier Delette, Directeur du CRR

* Les conservatoires d'arrondissement mettent actuellement en place des classes CHAM.

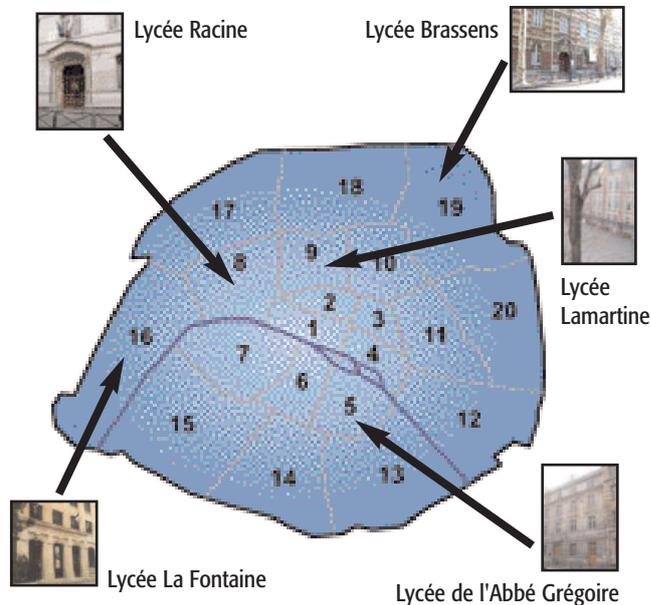
CÔTÉ LYCÉES

Le Lycée Racine est un des cinq lycées parisiens qui propose une structure d'accueil appelée "Double Cursus" à l'entrée en classe de seconde pour permettre à des élèves musiciens, danseurs et chanteurs de préparer un baccalauréat général L ou S au Lycée Racine (VIII^e), au Lycée Brassens (XIX^e), au Lycée La Fontaine (XVI^e), un baccalauréat technologique TMD au lycée Lamartine (IX^e) et un baccalauréat professionnel au Lycée de l'Abbé Grégoire (V^e). Ce dispositif permet à des élèves, de tous niveaux scolaires, de poursuivre une scolarité heureuse en pouvant se consacrer à leur passion.

Ces structures sont une spécificité parisienne pour les lycées, en effet les structures CHAM (classe à Horaires Aménagés) n'existent que dans les collèges.

Pour nos lycées, nous parlons, en accord avec les structures avec lesquelles il existe un conventionnement (CNSM, CRR de Paris, CRR de Boulogne, et Maîtrise de Paris), de "Double Cursus". Cela veut dire que les élèves ont au lycée un emploi du temps sur une demi-journée (matin ou après-midi selon les établissements) avec un aménagement d'horaires (environ 25 h de cours au lieu de 30 h en moyenne).

La scolarisation en seconde dans cette structure doit faire l'objet d'une candidature adressée conjointement au lycée et au Directeur Académique des Services départementaux de l'Éducation nationale. Les candidats retenus sont prioritairement les élèves régulièrement inscrits dans les structures conventionnées avec les établissements concernés. Une commission spécifique, présidée par le Directeur



Académique des services départementaux de l'Éducation Nationale, se réunit au début du mois de juin, après les tests d'entrée dans les conservatoires, et prononce l'affectation des élèves.

L'entrée en cours de cycle, en Première ou en Terminale ne peut se faire que dans la limite des places disponibles après la montée pédagogique des classes de seconde.

*Jean-Pierre Weigert
Proviseur du Lycée Racine*

PAUL BEUSCHER
beuscher.com
TOUT POUR *faire de* LA MUSIQUE

La musique du bout des doigts

Instruments - Partitions - Accessoires

Bastille
15/27 bd Beaumarchais
75004 Paris - 01 44 54 36 00
www.beuscher.com

Diversité des dispositifs, diversité des contextes, diversités des partenariats...

Et si on parlait des CHAM ?

À la FNAPEC, on parle toujours des CHAM¹ ! des CHAM, des AH², mais aussi des CHAD³ et des CHAT⁴ (ou CHAAD⁵ ... c'est selon) et plus récemment des OAE⁶ voire des EPO⁷ quand il ne s'agit pas des DEMOS⁸

LES INTERROGATIONS

Et on se questionne : gratuité ou pas gratuité ? Classes mixtes ou classes uniformes ? Allègement d'horaires et/ou de programme ou non ? En ZEP ou dans l'établissement le plus proche du conservatoire ? Sélection des élèves par le niveau ou par la motivation, voire par le profil ? Niveau technique préalable requis ou non ?

Et si on ne parlait pas des CHAM ou plutôt si on parlait de façon plus générale, des dispositifs, formalisés ou non, identifiés ou non, règlementés ou non, expérimentaux ou qui restent à inventer ? Car finalement, de quoi s'agit-il ? Tout simplement de construire une organisation reposant sur deux structures (généralement une école, un collège ou un lycée d'une part et une structure d'enseignement artistique d'autre part) et dont l'objectif premier est de concourir - ensemble et de façon complémentaire - à l'éducation artistique des élèves à qui elle s'adresse. Tout simplement ? Oui, tout simplement : mais c'est souvent ce qui est le plus simple à énoncer qui est le plus difficile à réaliser

LES OBJECTIFS

L'objectif premier - et partagé - est donc de proposer un enseignement artistique cohérent, s'appuyant sur deux structures complémentaires en mettant à profit les compétences de chacune. Dit comme cela, c'est très simple ... ; ce qui complique un peu l'affaire, c'est que, derrière ce premier objectif consensuel, il y en a généralement un autre, plus ou moins affiché, assumé ou partagé. Faciliter l'accès du plus grand nombre à la culture, permettre à des « publics éloignés » de découvrir une pratique artistique, faciliter l'organisation d'élèves engagés dans un apprentissage artistique exigeant, revaloriser un quartier ou une école, redéployer les cours du conservatoire sur le temps scolaire, redynamiser une harmonie, une fanfare, un orchestre ... ces objectifs peuvent être très divers... aussi divers que les dispositifs eux-mêmes.

La mise en place d'un dispositif partenarial devrait toujours partir d'un constat et d'une analyse partagés, et reposer sur des objectifs clairs et communs aux deux structures : ça n'est pas toujours réellement le cas, et parfois on choisit le dispositif avant même de se poser la question de la pertinence par rapport à des objectifs, sur des critères de nombre d'heures, de moyens, d'image, voire d'effet de mode.

LA DIVERSITÉ

Pourtant s'il existe une telle diversité de dispositifs (sans compter ceux que l'on peut inventer...), c'est pour répondre à une diversité de contextes. La grande nouveauté, ces dernières années, des textes qui régissent tous ces projets, réside dans la souplesse de mise en œuvre de plus en plus grande, afin qu'à chaque situation corresponde la réponse la plus adaptée, au regard des objectifs qui ont été définis par les partenaires.

Si cette diversité offre une grande richesse de projets, n'oublions pas que les partenariats sont riches des acteurs qui les portent : c'est leur



force, mais aussi leur faiblesse, car nous connaissons tous des situations qui ont périçité du fait du départ de l'un des acteurs. Ce risque peut être limité si l'on a pris la précaution d'élaborer une convention qui fixe de façon précise l'organisation, le rôle de chacun et les objectifs partagés. Et si cette convention est un élément nécessaire, il n'est probablement pas suffisant, tant il est nécessaire d'être constamment à l'affût des changements qui interviennent dans l'une ou l'autre structure (changement de personnel, d'orientation, de contexte ... changements parfois souhaités, parfois subis, parfois même inconscients ...) et qui nécessitent de remettre, inlassablement, sur la table les termes des accords passés pour en vérifier la pertinence, renforcer leur mise en œuvre et s'assurer de l'adhésion de tous.

Ces dispositifs sont - et c'est leur intérêt - avant tout des aventures humaines dans lesquelles les relations entre les structures et les acteurs sont primordiales, et comme toute aventure humaine, ils reposent sur la volonté de chacun de faire vivre le partenariat. Les textes sont là pour leur donner un cadre, une assise, une légitimité, mais ils seront d'autant plus opérants que les acteurs chargés de leur mise en œuvre seront convaincus de l'intérêt pour tous de ces projets partagés. •

Catherine Baubin

Présidente de Conservatoires de France.

¹ Classe à Horaires Aménagés Musique

² Aménagement d'horaires

³ Classe à Horaires Aménagés Danse

⁴ Classe à Horaires Aménagés Théâtre

⁵ Classe à Horaires Aménagés Art Dramatique

⁶ Orchestre à l'école

⁷ École par l'orchestre

⁸ Dispositif d'Éducation Musicale par l'Orchestre Symphonique

Un parcours artistique et musical lumineux

Portrait d'une artiste passionnée

Pour que tout un chacun, quels que soient son âge, ses origines géographiques ou sociales, puisse avoir accès aux pratiques artistiques

Virginie Lebault a 36 ans et se concentre, pour le moment, sur ses projets musicaux et ses études en conservatoire. Elle donne des cours de chant "musiques actuelles" plus spécialement musiques rock et métal. Elle espère s'orienter vers une pratique de musicothérapeute, étant persuadée des bienfaits de la musique (et des arts en général) sur nos vies.

L'accès, pour tous les jeunes, à la musique, aux pratiques artistiques et sportives est-il une part de votre action ?

Oui, ce qui se fait ailleurs, notamment en Norvège, doit pouvoir inspirer ce qui se fait ici. Ces pratiques permettent, en effet, un épanouissement et un apprentissage plus sereins. Elles apprennent, au moins, à mieux se connaître, à être plus responsable, à partager et communiquer avec autrui, choses me semblant importantes dans l'éducation d'un enfant.

Leur but n'est pas forcément de former une élite artistique ou sportive

pour demain mais de favoriser d'abord le développement des jeunes. Au moment choisi, ils peuvent simplement apprendre en se faisant plaisir, être acteurs plutôt que simple spectateurs, s'exprimer et/ou se défouler.

Ceci demande une amélioration de notre système scolaire. À la place d'un « élitisme » trop présent, il faudrait permettre de voir et comprendre qu'il n'est pas impératif et utile d'être « le meilleur » ou « le plus reconnu » pour être réellement heureux dans sa vie, son art ou son sport préféré.

Certains acteurs du milieu scolaire le font déjà depuis longtemps. J'ai eu la chance d'en croiser au collège entre un atelier vidéo géré par un professeur sur son temps libre le mercredi matin et l'intervention d'un comédien venant pendant nos cours de français. Deux enseignants exceptionnels qui ont compris qu'il pouvaient enseigner autrement. Malheureusement, ils restent rares et nous devons, enfin je le pense, les aider et les encourager en ce sens.

2012 OFFRE DE RENTRÉE

samick
La qualité et le design d'une grande marque mondiale

Option DREAM

JS 121
3 700 € TTC
4 500 € TTC avec l'option DREAM

JS 043
2 890 € TTC
3 590 € TTC avec l'option DREAM

JS 118
3 700 € TTC
4 500 € TTC avec l'option DREAM

PIANOS HANLET S.A.S
4 Rue Grange Dame Boss
78000 Vélizy-Villacoublay
02 34 65 75 75
Bienvenue@pianoshanlet.fr



V.L

En quoi votre parcours montre-t-il qu'un développement serein est possible ?

J'ai grandi dans un petit village de 1 200 âmes qui proposait deux pratiques sportives (foot et gym) et aucune pratique artistique. Le conservatoire le plus proche se trouvait à 16 km. C'est donc seule que j'ai commencé à dessiner et à chanter très jeune vers l'âge de 5 ans. Mon premier contact avec des instruments s'est effectué lors d'une visite chez un ami de mes parents musicien, j'avais alors 6 ou 7 ans. Puis ce fut le collège avec seulement 1 h de dessin ou 1 h de musique... Ces cours n'étant pas pris au sérieux par les adultes (parents et autres professeurs), ils l'étaient forcément encore moins par les ados et se transformaient en heures "défouloir" pour nombre d'élèves. Dans les cours de musique, certains pratiquaient un instrument, mais aucun lien n'étant fait avec le conservatoire, leur niveau était tel face aux débutants, qu'ils nous donnaient l'impression d'un monde inaccessible. À l'âge de 14 ans mon père m'a offert une guitare classique, mais je n'ai pas réussi à apprendre seule. *Une ouverture sur un conservatoire m'aurait permis d'apprendre ou de trouver un instrument qui me convenait mieux.*

Après une période dans la vente puis en tant que travailleur social, je me suis orientée vers les arts graphiques (dessins d'art), cette pratique ne nécessitant que "du papier et des crayons". Les études, étant trop coûteuses, je me suis formée "sur le tas" (formation en alternance d'info-graphiste).

J'ai alors rencontré une amie violoniste qui m'a permis de voir que la musique n'était pas un univers inaccessible. J'ai tout naturellement commencé à improviser du chant en sa compagnie et à rencontrer des musiciens.

Je suis devenue graphiste/info-graphiste de métier et j'ai fait une exposition de peinture qui m'a montré que ce n'était pas encore ce que je recherchais. À cette même époque un bilan de compétence a mis en évidence que si le monde du graphisme me plaisait, ma voie était plutôt la musique. J'ai alors décidé de prendre des cours de chant lyrique et à partir de ce moment, la sensation de "manque et de recherche" qui m'avait toujours animée a disparu comme par magie.

Habitant Paris, j'ai téléphoné à tous les conservatoires parisiens proposant cette pratique et, à 25 ans, je n'ai eu pour toute réponse que : « Vous êtes bien trop vieille pour commencer ! ».

De 2002 à 2008, j'ai pratiqué le chant dans différentes formations musicales teintées rock et métal sur mes temps libres. Étant très timide, j'ai découvert et commencé par une pratique en voix death/growl (voix saturées). Puis petit à petit je me suis mise à alterner avec ma voix naturelle pour ne plus faire que cela.

En 2006 des personnes de mon entourage et des personnes croisées en studios de répétitions m'ont demandé des cours de chant, ce que j'ai fait avec joie, apprenant avec eux ce nouveau partage musical qui

peut être pour moi très émouvant. J'ai découvert cette même année la MAO et me suis équipée d'un PC, d'un clavier maître et de banques de sons afin de tenter de retranscrire les musiques que j'avais en tête.

En janvier 2008, j'ai intégré le groupe de métal mélodique où je chante/écrit/compose mes lignes de chant depuis maintenant plus de 4 ans. C'est alors que j'ai décidé de stopper les cours de chant que je donnais, pour me former sérieusement. Je souhaitais pouvoir enrichir mes cours d'explications et supports techniques et apprendre les bases du piano (chiffrage jazz) pour accompagner des élèves et créer des vocalises correspondant aux difficultés des morceaux. Ce fut une formation à temps plein très enrichissante au CFPM de Paris, musiques actuelles, jazz, chant, FM, piano et pédagogie.

En 2009 j'ai rejoint un groupe de rock/métal/gothique en tant que claviériste. Notre dernier album auto-produit sortira en septembre 2012. Cette même année, j'ai, enfin, intégré le conservatoire de ma ville en classe de chant lyrique, FM, chœur et pédagogie du chant après qu'une voisine m'ait assuré que, contrairement à ce qu'on m'avait dit plus jeune, le conservatoire de ma ville accueillait les adultes.

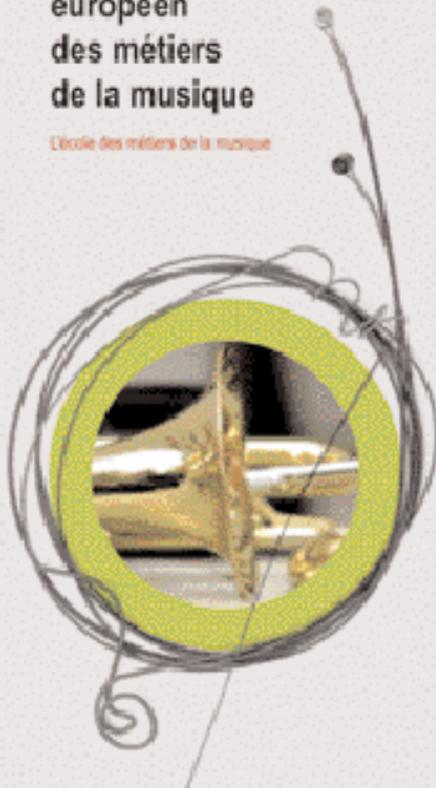
Je me consacre donc, aujourd'hui, entièrement à la musique, que ce soient : mes groupes, mon projet, des visuels pour des groupes et projets musicaux, de l'organisation de concert quand c'est possible, donner des cours... Je continue en parallèle et avec passion à me former au chant, à la musique, aux techniques de pédagogie du chant, à la composition notamment via la MAO. La route a été longue, mais remplie de ces expériences enrichissantes que la vie nous offre pour mieux nous construire. •

Les illustrations de l'article ont été réalisées par Virginie Lebault.
Pour en savoir plus : <http://lullangel.host22.com>



institut
technologique
européen
des métiers
de la musique

L'école des métiers de la musique



formation professionnelle

réparateur spécialisé (pianos, instruments à vent, guitares, accordéons) - accordeur de pianos
- technicien en facture instrumentale (pianos, instruments à vent, guitares, accordéons) -
vendeur d'instruments de musique - régisseur son pour le spectacle vivant ou la production
multimédia - gestionnaire de structure de musiques actuelles

stages de formation continue

à destination des musiciens, professeurs de musique, personnels administratifs et techniques
d'écoles de musique, de conservatoires : entretien courant et découverte des instruments -
enregistrement, sonorisation - informatique musicale - gestion de parcs instrumentaux...

Avec le soutien de
Ministère de la Culture - Ministère de l'Artisanat - Ministère de l'Éducation nationale - Conseil régional des Pays de la Loire - Conseil général de la
Sarthe - Ville de Mans - Le Mans Métropole - Union Européenne (FEDER, FSE)

Chambre syndicale de la facture instrumentale - Chambre syndicale des métiers de la musique - Européens France - Union nationale de la facture
instrumentale - Cgma

institut technologique européen des métiers de la musique

11 avenue Olivier Messiaen - 72000 LE MANS - tél : 02 43 39 39 00 - e mail : contact@itemm.fr

www.itemm.fr

LE SUPPLÉMENT BACCALAURÉAT 2013 !

www.leducation-musicale.com
7, cité du Cardinal-Lemoine • 75005 Paris - France
Tél. 01 53 10 08 18 • Fax 01 53 10 85 19

Clichy-la-Garenne (92)

Le conservatoire Léo-Delibes

Équerre d'argent 2009

Quand architecture et fonctionnement vont de pair

Malgré de fortes contraintes (notamment espace réduit et arrêt du chantier pendant six mois), la construction du conservatoire de Clichy-la-Garenne est un succès.

Ouvert en mai 2009 pour que tous les publics puissent progressivement s'approprier ce nouvel espace et inauguré en septembre 2009, ce bâtiment a reçu l'Équerre d'argent 2009 (prix national d'architecture), remis le 6 février 2010 par M. Frédéric Mitterrand ministre de la Culture.

UNE CONSTRUCTION BIEN TEMPÉRÉE

Dans cette ville de 60 000 habitants, l'histoire locale et l'organisation de l'espace ont apporté leur contribution à un projet mûrement réfléchi depuis vingt ans.

Face à un ancien lieu devenu vétuste, il a été opposé un lieu nouveau porteur de la modernité de l'enseignement. Toutefois, avant la rédaction du projet pédagogique, la première préoccupation a été de « faire ressentir » la ville à tous.

Comme le disent si bien les équipes ayant œuvré en commun pour donner vie au projet : « C'est la ville qui rentre dans le conservatoire et non l'inverse ». Relevant ce défi, malgré un foncier rare et des nuisances (bruits de la rue, vibrations dues au passage du métro), le bâtiment a été pensé comme des « bras ouverts » et a donné autant d'importance aux espaces de circulation qu'à la diversité des salles d'enseignement.

CHACUN A PU APPORTER SA PIERRE ET RECEVOIR SON SALAIRE

Une collaboration étroite et permanente entre le « maître d'usage » (direction du conservatoire), le « maître d'ouvrage » (direction de l'architecture et de la construction) et le « maître d'œuvre » (architecte) s'est imposée spontanément et, étendue à tous les publics, a permis à chacun de donner son avis afin de recueillir l'accord de tous sur les choix (pratiques, esthétiques, artistiques...).

Cette rencontre réussie a eu pour conséquence une appropriation rapide des lieux, dès l'ouverture et avant même l'inauguration officielle.



À des quartiers différents ont correspondu des ambiances et espaces sensoriels différents, permettant de faire ressentir les caractéristiques de chaque instrument. De même, pour garder cette dynamique, les élèves changent

régulièrement de salle et de professeur.

Les scolaires, les personnels des entreprises, les « électrons libres » et les groupes spontanés peuvent aussi s'exprimer dans ce lieu et profiter pleinement de cette création.

L'ouverture a été voulue la plus conti-

nue possible, tant tout au long de l'année (y compris pendant les vacances scolaires) que pendant la semaine (9 h - 22 h du lundi au vendredi ; 9 h - 18 h 30 le samedi).

Tout ce travail collectif, récompensé à juste titre, a réussi en allant « dans le détail pour aller vers le haut » à se constituer en vecteur d'idées nouvelles.

Puissent de telles créations fleurir dans notre pays ! •

D'après Architecture et pratique artistique - Carnets de l'Ariam Île-de-France

Daniel Bouillet, directeur du conservatoire Léo-Delibes,

Bernard Desmoulin, architecte

Robin Monnier, directeur de l'architecture et de la construction.



Familles et "accompagnateurs", qui passent tellement de temps au conservatoire, peuvent profiter du bâtiment comme d'un jardin dans lequel on se promène.

En effet l'espace d'attente n'est pas limité à l'accueil mais s'étend à toutes les surfaces de circulation jusqu'au dernier étage où sont volontairement situés les bureaux de l'administration.



Les bancs, dessinés par l'architecte, proposent des aires de convivialité qui remplacent avantageusement les réunions auxquelles ne viennent souvent que les mêmes familles.

Ce lieu est avant tout porteur d'un projet pédagogique et artistique.

« 3 800 personnes fréquentent de manière hebdomadaire le conservatoire et 605 heures de cours se tiennent chaque semaine. Le fonctionnement du conservatoire est complètement lié à son architecture conçue pour être un lieu facile d'accès et ouvert à tous, une belle réussite artistique ! », indique Daniel Bouillet, Directeur du conservatoire



CARTE DE VISITE DE L'ÉTABLISSEMENT

Appellation : Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Clichy-la-Garenne agréé par le ministère de la Culture et de la Communication

Premier prix national d'architecture « équerre d'argent 2009 »

Surface du bâtiment : plus de 3 000 m²

Auditorium : 1 de 237 places

Nombre d'élèves : 1 120

Disciplines enseignées : formation musicale, accordéon, alto, basse électrique, chant lyrique, clarinette, clavecin, contrebasse, cor, flûte à bec, flûte traversière, guitare classique, harpe, hautbois, orgue classique, percussions, piano, saxophone, trombone, trompette, violon, violoncelle, chorale enfants, chorale adolescents, chorale adultes, harmonie junior, musique de chambre, atelier jazz, marching band, orchestre à cordes, musique d'Afrique, danse classique, danse contemporaine, danse Hip-hop, théâtre classique et contemporain



www.selmer.fr

Henri SELMER Paris - fabricant et concepteur d'instruments à vent et de becs depuis 1885

 **YAMAHA**

Nouvelle Série d'étude Yamaha

Plus accessible que jamais !



Votre première
respiration musicale !

La nouvelle gamme d'instruments à vent d'étude Yamaha est la plus aboutie jamais réalisée à ce jour. Conçus pour offrir une parfaite justesse, les instruments de la nouvelle gamme Yamaha sont faciles à jouer et assurent aux débutants le meilleur démarrage en matière d'apprentissage de la musique, leur permettant d'atteindre leurs rêves.*

www.yamaha.fr

Osez le crédit gratuit Yamaha !

Offre valable du 1er septembre au 31 octobre 2012

Exemple : pour un crédit lié à une vente d'une clarinette Yamaha YCL255N venue au prix public indicatif de 535,81 € TTC, remboursable en 23 mensualités de 22,33 € et une dernière 24 ième mensualité de 22,22 € (mensualités non assurées facultatives), soit un Taux annuel Effectif Global (TAEG fixe) de 0% (sans aucune fee %). Montant total dû par l'emprunteur 535,81 €. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 1,33 € et s'ajoute aux mensualités ci-dessus.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Offre réservée aux particuliers, exclusivement pour l'achat d'un instrument à vent d'étude Yamaha neuf saxophone YAS260, Flûte YFL281, YFL301, piccolo YPC32, clarinettes YCL255N, YCL255S, YCL450, YCL450N, YCL650N, trompettes YTR2330, YTR3335, YTR4336G, corne YCR2330R, trombones YSL354, YSL356G, cor YHR316R d'un montant maximum de 1705,05€, uniquement chez les distributeurs agréés instruments à vent Yamaha. Autre durée de remboursement possible : 12 mois.

Le coût du crédit est pris en charge par les distributeurs agréés INSTRUMENTS À VENT YAMAHA participant à l'opération et par YAMAHA MUSIC EUROPE RCS Meaux 497 785 063. Vous disposez d'un droit de rétractation. Barèmes et conditions en vigueur au 1er septembre 2012.

Sous réserve d'acceptation du dossier de crédit par Sofinco. Sofinco est une marque commerciale de CA Consumer Finance, SA au capital de 340 546 434 euros — 128730 boulevard Raspail — 75008 Paris, 542 097 527 RCS Paris, ORIAS n° 07026079.

LISTE DES DISTRIBUTEURS AGRÉÉS PARTICIPANT À L'OPÉRATION DISPONIBLE SUR www.yamaha.fr

 SOFINCO



Châtelleraut (86)

Le Conservatoire Clément Janequin

“Un des plus beaux conservatoire de France” F. Mitterrand

Le conservatoire du pays Châtelleraudais dénommé Clément Janequin, compositeur, chanteur (chantre), chanoine et prêtre français (né à Châtelleraut vers 1485 et mort à Paris en 1558), célèbre dans l'Europe entière pour ses chansons polyphoniques, bénéficie depuis mars 2010 de locaux exceptionnels tant sur le plan du confort des salles de cours que de l'implantation sur un site enchanteur.



Inauguration du CRD, le 14 avril 2011 par Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication

DE LA FRICHE INDUSTRIELLE

À LA FRICHE CULTURELLE

Situé sur le site de la « manu », lequel abritait autrefois une manufacture d'armement fermée en 1968, le bâtiment de l'horloge datant de 1820 abrite désormais le conservatoire Clément Janequin classé par l'État à Rayonnement Départemental. Le choix de ce site revient à Maryse Lavrard, élue à la culture, laquelle se fiant à son instinct a su convaincre de faire déménager l'ancienne école nationale de musique et de danse dans ce monumental bâtiment. Depuis l'école est passée de 1 000 m² à plus de 3 600 m² et cela pour un coût très abordable. Les 30 salles et studios de danse permettent aux 38 enseignants d'exercer leur art dans les meilleures conditions, offrant aux élèves la possibilité d'optimiser ainsi l'enseignement reçu. Cela a permis de redonner vie à ce site et d'impulser une nouvelle dynamique dans le quartier de Châteauneuf sur lequel le Conservatoire est implanté.

LA MUSIQUE ET LA DANSE COMME OUTIL DE COMMUNICATION ÉGALITAIRE ET UNIVERSEL

Le conservatoire Clément Janequin a inscrit comme axe fondamental de son projet d'établissement, l'accès pour le plus grand nombre à l'enseignement artistique spécialisé. Pour cela l'école fonde ses actions autant pour les publics inscrits que non-inscrits.

L'enseignement se mêle intimement à la diffusion, élèves et spectateurs sont amenés à évoluer côte à côte. En complément de ce merveilleux outil d'enseignement que représente le conservatoire, les élèves, professeurs, parents et divers publics ont la chance de bénéficier sur la ville de Châtelleraut de deux salles de spectacle, lesquelles sont disponibles très facilement afin de permettre de valoriser la diffusion de l'action culturelle du Conservatoire hors les murs.

Une fondation pour les élèves en fin de cycle

La Fondation Yamaha Music Europe (YMFE) est une association européenne à but non lucratif dont l'objectif est principalement consacré au soutien des étudiants en musique les plus doués d'Europe.

Chaque année depuis 1990, la Fondation Yamaha Music Europe délivre 40 bourses d'études à des étudiants en musique à travers l'Europe et dans le cadre d'un concours organisé pays par pays.

En France, le Concours de bourses d'études est ouvert aux étudiants en musique à plein temps, âgés de 25 ans au plus au moment du concours et élève d'une académie ou d'un conservatoire de musique.

Trois bourses d'une valeur 2 000 euros sont délivrées à l'issue du concours.

La bourse est versée pour une année et l'argent perçu peut être employé pour n'importe quel projet relatif à l'avancement des études. La discipline récompensée change chaque année. Les candidats sont choisis en fonction de leur aptitude musicale actuelle et de leur potentiel futur avéré.

Pour l'année 2012-2013, la discipline retenue est la percussion d'orchestre. Clôture des inscriptions le 30 novembre 2012.

Bulletin d'adhésion et renseignements sur simple demande :
sebastien_cabaret@gmx.yamaha.com

Yamaha à la rencontre des musiciens

Yamaha Musique poursuit son travail de promotion de la pratique musicale en organisant dès la rentrée prochaine et jusqu'à Noël, en accord avec la direction de chaque établissement, des rencontres in situ avec les professeurs et grands élèves des Conservatoires (CRR et CRD).

Une journée consacrée au piano ou aux instruments à vents durant laquelle Yamaha présente ses dernières recherches en matière de facture instrumentale.

Présentation de nouveaux instruments, découvertes, essais libres, évaluations, l'équipe technique de Yamaha se prête aussi au jeu des questions réponses pour un public d'initiés.

Une rencontre rare entre un fabricant et les professeurs de conservatoires.

Plus de renseignements au 01 64 61 40 10 ou par mail :

sebastien_cabaret@gmx.yamaha.com /
eric_valenchon@gmx.yamaha.com

L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE AU CŒUR DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU CHÂTELLERAUDAIS

S'il était une conviction qui m'habitait en 2008 au lendemain des élections, ainsi que le nouveau maire de Châtelleraut Jean-Pierre Abelin, déjà député de la Vienne, c'était que le chantier qui devait démarrer au plus vite était bien celui du transfert du Conservatoire de Musique et de Danse dans des locaux qui lui permettent d'assurer un enseignement artistique de qualité, de maintenir une équipe d'enseignants très qualifiés, de recruter un directeur, et surtout de développer la danse qui s'étiolait faute de studios.

Priorité majeure de notre équipe, la culture m'a été confiée tant à la communauté d'agglomération qui a la compétence de la gestion des équipements culturels, qu'à la ville qui a gardé la politique culturelle. **La ville de Châtelleraut (35 000 h) et la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (56 000 h) dont le président est le maire de Châtelleraut sont en gestion mutualisée : un seul siège, une seule équipe de direction, des services entièrement mutualisés.**

Châtelleraut est une ville marquée par son histoire industrielle depuis deux siècles, ayant développé auparavant, depuis le Moyen Âge, un artisanat et des savoir-faire de grande importance (coutellerie, horlogerie, tannerie, mégisserie...) dûs en particulier à la qualité des eaux de la Vienne et de ses affluents. C'est ainsi que de 1819 à 1968, l'activité industrielle s'est concentrée autour d'une très grande manufacture d'armes qui a employé jusqu'à 8 000 ouvriers en 1900 alors que la ville ne comptait alors que 18 000 habitants. Depuis 1968, ce site délaissé, situé au bord de la Vienne et en limite du cœur de ville, s'étendant sur une surface de 12 hectares, a été peu à peu reconverti en pôle culturel et de formation, accueillant ainsi les Archives nationales de l'armement, la formation professionnelle pour adultes (AFPA), la Maison de la formation et de l'emploi, le Musée Auto-Moto-Vélo, l'École Nationale du Cirque ... dans les locaux industriels. Il restait le bâtiment central, appelé bâtiment de l'horloge en raison de la présence d'un clocheton avec une horloge sonnante les entrées et sorties de l'usine, ou encore maison du directeur puisqu'il accueillait les services administratifs de la manufacture. Immeuble majestueux, construit en pierre de taille en 1820, il tranche avec le reste des bâtiments industriels et s'inscrit comme le cœur de ce site. En bon état général, il nous semblait qu'il était particulièrement adapté dans sa structure même et sa distribution à la vie d'un conservatoire.

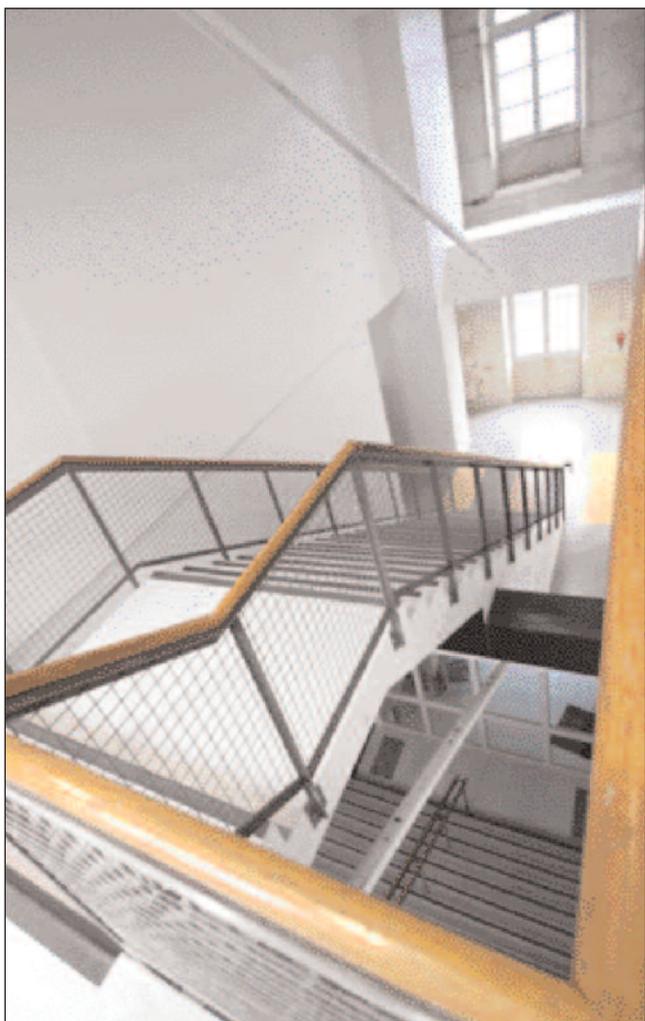


Présidente de l'APEC pendant 10 ans, et fort engagée dans la musique en même temps qu'élue régionale et municipale pendant de longues années, j'imaginai fort bien son adéquation avec l'enseignement de la musique et de la danse, la vie musicale qu'il permettrait d'y développer et le confort des enseignants et des élèves. Votée dès mai 2008 par le Bureau de l'agglomération, l'installation a été réalisée en deux phases, les travaux les plus lourds étant la réalisation de l'auditorium et des studios de danse. Dès octobre 2009, quelques cours ont pris place au rez-de-chaussée, permettant de tester en "live" les problématiques acoustiques notamment. Le gros des travaux a été effectué en 2010 et le 11 avril 2011, le Conservatoire Clément Janequin, 3 600 m² pour 770 élèves, a été inauguré par le ministre de la culture Frédéric Mitterrand, qui l'a qualifié d'«un des plus beaux conservatoires de France».

Depuis, le dynamisme du nouveau directeur, Jérôme Chrétien, et de l'équipe d'enseignants et de parents d'élèves, a démontré que le choix, que les élus avaient fait, était le bon. Le conservatoire rayonne en lui-même, mais il rayonne aussi sur l'ensemble de l'agglomération. Il est devenu un outil incontournable du développement culturel et au-delà de l'attractivité du territoire. Il est aussi un pôle majeur de la diffusion artistique, travaillant en synergie avec le Centre d'Art Contemporain, l'École Nationale du Cirque, le Musée et le réseau des 10 bibliothèques-médiathèques de l'agglomération. Grâce à lui, la «Manu» comme l'appellent les châtelleraudais a retrouvé sa vie, son cœur, son âme.

Maryse Lavrard, Premier adjoint au maire, en charge de la culture et du patrimoine

Vice-présidente de l'agglomération du Pays châtelleraudais en charge des équipements culturels et du patrimoine urbain



DONNER LES MOYENS À SES AMBITIONS OU COMMENT PERMETTRE PLUTÔT QUE PROMETTRE.

Consciente des enjeux artistiques et culturels la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais a misé sur la pratique musicale et chorégraphique pour faciliter la construction de l'individu et son intégration dans la vie de la cité.

Pour cela la lucidité des élus a été de comprendre que pour permettre le développement de ces enseignements il fallait que les infrastructures puissent être conformes à leurs pratiques. Implanté au sein de la région Poitou-Charentes, pilote dans le développement du 3^e cycle spécialisé (CEPI), le CRD Clément Janequin participe activement au développement de ce cursus spécialisé. Ce magnifique équipement dont elle dispose désormais en légitime et en garantit la pérennité.

Au côté de la région Nord - Pas-de-Calais, ces deux entités territoriales participent activement au développement de ce dispositif, ordonné par la loi de 2004 de la décentralisation relative à la prise en charge au sein des régions de l'enseignement professionnel initial par les CRR et CRD.

Il faut également indiquer que selon son rôle moteur au sein du département de la Vienne, le Conservatoire Clément Janequin met à disposition des associations du territoire ses salles avec ou sans l'encadrement d'un de ses enseignants.

NOUVEAU LIEU / NOUVEL ÉLAN

Grâce à la qualité de la restructuration de ce bâtiment, l'engouement a été immédiat par l'ensemble des usagers. Le vaste parc ombragé permet aux familles de pique-niquer sur place les mercredis et samedis, les enfants peuvent évoluer en toute sécurité dans cet environnement.

Les professeurs et parents d'élèves ne rencontrent plus de problèmes de

parking car le site est doté de vastes aires de stationnement, lesquelles sont capables d'accueillir le public selon toutes les situations de fréquentation .

Dorénavant le Conservatoire Clément Janequin jouxte l'école nationale de cirque de Châtelleraud, ce qui permet d'optimiser les partenariats existants : une classe de danse classique spécialement destinée aux élèves garçons a pu s'ouvrir ainsi.

"EMPÊCHÉS DE TOUT, SAUF DE FAIRE DE LA MUSIQUE AU CONSERVATOIRE CLÉMENT JANEQUIN "

Ce titre était l'accroche d'un article de la presse quotidienne « La nouvelle République » écrit suite à la venue d'un de leur journaliste pour assister à un atelier pour des élèves atteints de syndromes trisomiques ou souffrant de troubles du spectre autistique.

Cet atelier dit à destination des «publics empêchés» fait partie du département «mosaïque» du Conservatoire. Ce département initié depuis la rentrée 2011 vise à se développer, car la demande est grande et le plaisir des élèves est très stimulant. Actuellement il est animé par une seule enseignante, Arlette Brison, professeur d'accordéon, laquelle a suivi une formation spécifique pour l'accompagnement et l'encadrement de ces élèves.

Plusieurs enseignants ont fait part de leur intérêt pour ce département, cela nous permet d'envisager d'autres spécialités comme la danse et le théâtre ainsi que d'autres disciplines instrumentales.

La finalité est de pouvoir mener et animer des projets du département mosaïque en pratique collective avec d'autres ensembles de l'établissement.

JIMI HENDRIX ENTRE AU CONSERVATOIRE

www.diamdiffusion.fr
0 825 00 3426 *

Diam

Vos partitions
et accessoires de musique
tout de suite chez vous !

Diam

Cet autre titre assez accrocheur de notre quotidien local, montre l'intérêt de la presse pour les actions du Conservatoire. Depuis la rentrée 2011, les «MAA : Musiques Actuelles Amplifiées» font partie des enseignements de l'établissement.

Consciente de la mission principale d'assurer la formation des amateurs et de participer au développement de leurs pratiques artistiques, l'équipe pédagogique a su prendre en considération la diversité des publics ainsi que leurs aspirations.

Pour cela en vue de vérifier la pertinence des enseignements au regard des publics concernés, le décloisonnement, la transversalité des esthétiques est proposé aux publics désirant s'inscrire au CRD Clément Janequin.

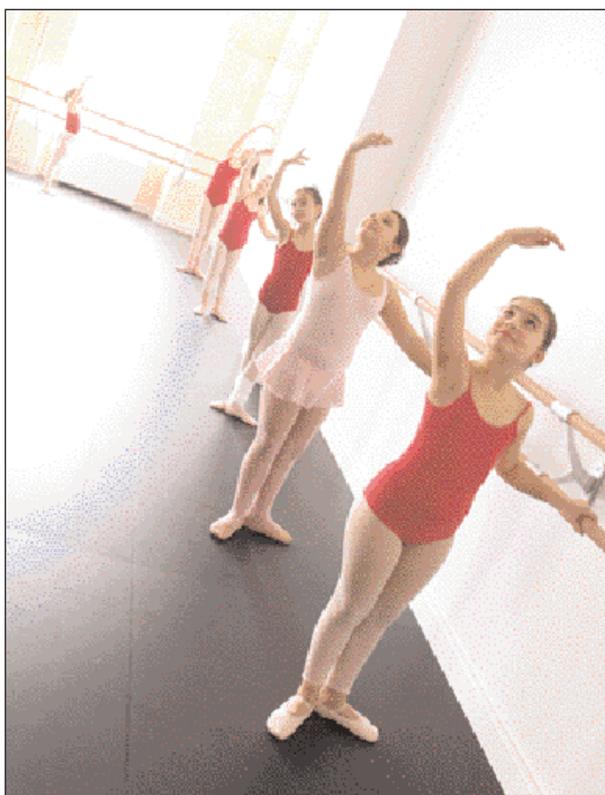
Ainsi les divers départements de musique (musique ancienne, classique, contemporaine, jazz, MAA) et danse (contemporaine, classique, jazz, traditionnelle) collaborent en totale inter-activité . La cheville ouvrière est le département de Formation Musicale (FM), lequel a articulé un dispositif mêlant notamment intimement la musique et le mouvement dès l'âge de 4 ans ainsi que la compréhension des différentes esthétiques : de l'écriture d'une ligne de basse continue à la structure d'un accord de « Muse ». Le partage est la notion qui dynamise les équipes du CRD Clément Janequin ainsi que les élus de la communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais, car conscientes de la complémentarité entre la pratique d'un art, l'acquisition des connaissances théoriques et historiques, la prise en considération de l'élève et de ses désirs, la politique tarifaire de l'établissement a également été repensée en proposant un tarif unique pour tout public du 1^{er} au 3^e cycle CEPI, de 102 € annuels.

Pour conclure je suis très fier en tant que directeur d'animer et diriger cet établissement dont le territoire a véritablement pensé l'éducation artistique comme outil de communication égalitaire et universel .

Jérôme Chrétien

Directeur du CRR de Châtellerauld

L'APEC de Châtellerauld adhère à la FNAPEC depuis de nombreuses années.



CARTE DE VISITE DE L'ETABLISSEMENT

Appellation : Conservatoire Clément Janequin du Pays Châtelleraudais classe à Rayonnement Départemental par l'État.

Inauguré le 14 avril 2011 par M. Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication

Surface du bâtiment : 3 600 m² sur 4 niveaux.

Nombre de salles de cours : 27

Nombre de studios de danse : 3

Salle d'audition : 1 pouvant accueillir 300 spectateurs.

Médiathèque : 1

Salle des professeurs : 1

Nombre bureaux pour l'administration : 5

Bureaux, locaux techniques, salles rangements instruments et costumes : 8

Bureaux et locaux APEC : 2

Bureaux et locaux pour les associations : 3

Nombre d'enseignants : 38

Nombre d'agents non enseignants : 7

Nombre d'élèves : 770

Spécialités enseignées : musique, danse et prefiguration de l'art dramatique pour 2012/13.

Nombre de disciplines : 32

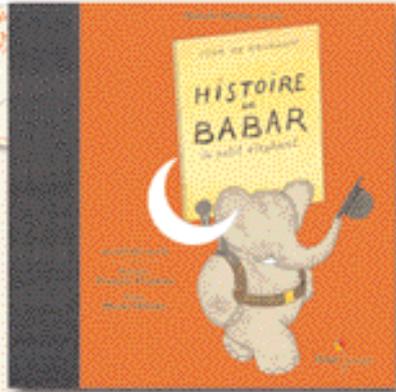
Tarifs (2012/2013) : de 33 € à 105 € annuellement

Location d'instruments (parc instrumental géré par l'APEC) : de 23 € à 90 € annuellement.



Histoire de Babar le petit éléphant

Didier Jeunesse



ILL. Jean de Brunhoff, Histoire de Babar le petit éléphant © Didier Jeunesse, 2012.

La célèbre œuvre de Jean de Brunhoff et de Francis Poulenc enfin en livre-disque !

Une initiation en douceur au piano et à la musique française du XX^e siècle, grâce au jeu délicat de Shani Diluka !

Une histoire racontée par Natalie Dessay.

Existe en livre-disque et en CD.



Découvrez tous nos livres-disques classiques et écoutez des extraits sur www.didierjeunesse.com



La solution simple pour
MON PREMIER PIANO
débuter sans fausse note

NOUVEAU
en région parisienne

location en ligne

- simple
- économique
- facile

une offre complète:

- un piano neuf
- la livraison*
- une banquette
- un accord chez vous
- capitaliser jusqu'à 36 loyers pour un rachat**



tarifs:

Yamaha B1
56€/mois

Yamaha B1 silent
80€/mois



nos pianos:

notre parc est exclusivement composé du meilleur piano d'étude pour votre plus grand plaisir: le Yamaha B1

tél. 01 83 95 43 41

www.monpremierpiano.fr

*livraison gratuite sur Paris et pour le reste de la France en 10 jours. Offre réservée aux clients. **voir conditions d'application sur notre site internet.

Corelli

alliance vivace

La beauté d'un son boyau,
la réactivité et la projection d'une corde composite* !

Profitez de ce nouveau plaisir de jeu
Appréciez ses moindres nuances.



* Cordes tissées sur Ame de fibres composites / nouveaux procédés de fabrication et de contrôle



Ce que disent les textes...

Solidarité, accessibilité, citoyenneté

Un objectif : mieux insérer dans notre société les personnes handicapées, quel que soit le type de leur handicap (physique, sensoriel, mental, psychique et cognitif).

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle des principes essentiels : « *que toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation nationale, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens, notamment (...) à l'éducation, à la formation et à l'orientation professionnelle, à l'emploi (...) aux loisirs, au tourisme, à la culture, à l'information et aux technologies de l'information et au plein exercice de sa citoyenneté* ». Cette loi vise à permettre une participation effective des personnes handicapées à la vie sociale grâce à l'organisation de la cité autour du principe d'accessibilité généralisée. Elle comprend 101 articles et 150 textes d'application et constitue une sorte de monument juridique. Elle renouvelle en profondeur la politique du handicap, qui était définie par la loi de 1975 en faveur des personnes handicapées, conformément aux nouvelles aspirations des personnes handicapées et de leurs familles.

Il s'agit notamment, pour le développement durable de notre société, de :

- garantir aux personnes handicapées le libre choix de leur projet de vie grâce, notamment à la compensation des conséquences du handicap : favoriser l'autonomie;
- permettre une participation effective à la vie sociale;
- placer la personne handicapée au centre des dispositifs qui la concernent en substituant une logique de service à une logique administrative.

ACCÈS À LA CULTURE

Il est essentiel de rappeler qu'il ne figure pas de chapitre dédié à la culture dans la loi du 11 février 2005. Le principe d'accessibilité généralisée, affirmé par cette loi, constitue le cadre général de l'action à partir duquel nous devons agir pour veiller à un véritable accès aux pratiques artistiques et culturelles des personnes handicapées. L'accessibilité doit se décliner dans toutes ses dimensions à l'image de la diversité des modes d'expression et des métiers de la culture et de la communication. Il s'agit ici de répondre à notre mission de service public qui est de faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre de nos concitoyens, et de leur ouvrir l'accès à l'ensemble des formes de culture.

Au delà de cette mission, il y a aussi, au cœur de notre action, la conviction que *les personnes handicapées ont un rapport à notre monde et à notre environnement, qui peut apporter un véritable plus à notre capacité de création dans tous les domaines de l'art et de la culture*. En étant des acteurs du renouvellement des langages et des expressions créatrices, les personnes en situation de handicap sont en position de contribuer à la diversité de l'offre culturelle, et par là même à la vitalité et au rayonnement de notre culture.

C'est pourquoi, au-delà de la priorité essentielle de l'accessibilité aux lieux culturels et à l'offre de culture, le soutien aux pratiques et à l'enseignement artistique, est tout autant essentiel.

Pour accompagner les professionnels de la culture, le ministère de la Culture et de la Communication a créé une collection de guides pratiques concernant l'accès à la culture et aux pratiques artistiques pour les personnes handicapées. Ils sont élaborés dans le cadre de la commission nationale Culture et Handicap.

Trois ouvrages sont disponibles sur simple demande :

1. Le Guide pratique de l'accessibilité est destiné aux professionnels de la Culture. Il propose un ensemble d'informations et de conseils pour faciliter l'accès des personnes handicapées aux lieux de culture, aux produits de l'industrie culturelle, aux œuvres et au patrimoine, ainsi qu'aux pratiques artistiques.
2. Le Guide « accessibilité au spectacle vivant », concernant l'accueil des personnes handicapées au sein des structures culturelles de diffusion
3. Le guide « Equipements culturels et handicap mental »

Trois autres guides sont en préparation :

- « Accessibilité des expositions »,
- « Accès aux bibliothèques »,
- « Accessibilité et cinéma »



ACCESSIBILITÉ AU CADRE BÂTI

La loi du 11 février 2005 réaffirme et renforce les contraintes imposées par le code de la construction et de l'habitation aux propriétaires et aux constructeurs en matières d'accessibilité au cadre bâti, pour les établissements recevant du public (ERP), aux personnes handicapées. Cette loi est applicable à tous les permis de construire déposés à partir du 1^{er} janvier 2007.

Elle développe ainsi un principe d'accessibilité généralisé du cadre bâti aux offres de service au travers d'un texte plus précis dès le niveau législatif, d'une extension tant du champ des constructions concernées que des publics concernés et de l'apparition d'une globalité de l'accès : la chaîne de déplacement.

L'objectif de résultat assigné par la loi est global et porte sur la continuité de la chaîne des déplacements, qui intègre les transports, l'aménagement de la voirie et des espaces publics et les bâtiments dans leur ensemble ainsi que la signalétique.

La loi prévoit également la mise en accessibilité des Établissements recevant du public (E.R.P.) existants pour le 1^{er} janvier 2015, suite à un état des lieux et diagnostic chiffré rendu pour le 1^{er} janvier 2010.

À noter que des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées après avis conforme de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA). Pour les ERP remplissant une mission de service public, ces dérogations s'accompagnent obligatoirement de mesures de substitution.

La loi a prévu des contrôles et a renforcé les sanctions pénales et financières en cas de non respect de ces dispositions. C'est pourquoi une collectivité publique ne peut accorder une subvention pour la construction, l'extension ou la transformation du gros œuvre d'un bâtiment que si le maître d'ouvrage a produit un dossier relatif à l'accessibilité. De même, l'autorité ayant accordé une subvention doit en exiger le remboursement si le maître d'ouvrage n'est pas en mesure de lui fournir l'attestation de prise en compte des règles concernant l'accessibilité, attestation établie par un contrôleur technique satisfaisant à des critères de compétence et d'indépendance déterminés par décret.

ACCESSIBILITÉ À L'OFFRE PROPOSÉE PAR L'ERP

Dans le domaine des pratiques artistiques et culturelles, cette accessibilité implique un travail de sensibilisation/formation des professionnels de la culture tant sur les aspects relatifs à l'accueil, l'information, l'adaptation de la médiation et de l'enseignement culturel. À noter que la question de l'information sur l'offre d'accessibilité est également essentielle.

ACCESSIBILITÉ À L'ENSEIGNEMENT

La loi a créé de nouvelles obligations relatives à l'accessibilité des contenus pédagogiques des cursus pour les étudiants en situation de handicap et notamment l'obligation d'assurer la formation des étudiants handicapés en « mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études ».

D'où la nécessité d'identifier au sein de l'établissement un référent handicap, de veiller à la formation des équipes de l'établissement et de diffuser l'information.

Tout ce travail de concertation a été engagé par le ministère de la Culture et de la communication, dès 2001, avec la création de la Commission nationale culture et handicap. Cette commission, co-présidée par les ministres chargés de la Culture et de la Communication et des personnes handicapées, en lien avec les responsables des associations représentatives des personnes handicapées et les professionnels de la culture, est un lieu précieux d'échanges. Elle a permis de définir un plan d'action et des priorités partagées en faveur de l'accès de tous les citoyens à la culture et d'en débattre régulièrement. •

*Sandrine Sophys-Véret
Chargée de mission Culture Handicap
Ministère de la Culture et de la Communication*

Toute l'actualité musicale classique
pour les professionnels et les mélomanes



ABONNEMENT : 50 €
1 AN | 15 NUMÉROS
dossiers spéciaux inclus
+ accès à toutes les archives du site

www.lalettredumusicien.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT

à renvoyer sous pli affranchi à
La Lettre du Musicien - Service
Abonnements - 14 rue Violet, F-75015 Paris

Je m'abonne à La Lettre du Musicien
pour un an au prix de 50 €

Je souscris un abonnement "découverte"
pour trois numéros au prix de 10 €
(prix valables en France métropolitaine uniquement)

Nom
Prénom
Société/Etablissement
Adresse
CP Ville
Profession
Coursif*

* Indispensable pour valider le votre engagement abonné sur www.lalettredumusicien.fr

Je joint mon règlement de et à l'ordre de La Lettre du Musicien
code PROPEC | tarif valable jusqu'au 31/12/2012

Le Centre de Ressources Régional Handicap Musique, Danse et Théâtre de Caen la Mer (14)

Une spécificité régionale à dimension nationale

Le conservatoire de Caen est particulièrement investi sur les questions de la formation des professionnels et de leur accompagnement dans la prise en compte des personnes en situation de handicap. Il a été à ce titre consacré en 2010 centre de ressources régional Handicap Musique Danse et Théâtre.

LAURENT LEBOUTELLER,
COORDINATEUR DU CENTRE

Je suis clarinettiste de formation. Titulaire du diplôme d'État de professeur et du concours de professeur chargé de direction, j'ai d'abord enseigné la clarinette et pratiqué mon art dans une formation musicale parisienne avant de revenir en Normandie en tant que directeur d'une école de musique.

LA GENÈSE DU CENTRE

En 2002, alors que je dirigeais un orchestre à cordes, j'ai été sollicité pour un concert au profit de l'association « Autisme Basse-Normandie ». J'ai alors eu l'idée de demander à un collègue d'écrire une œuvre permettant à des enfants autistes de venir jouer au sein de l'orchestre. À la fin de cette expérience, les parents des enfants m'ont demandé de poursuivre cette aventure. Comme ils ne résidaient pas dans la communauté de communes de l'école de musique que je dirigeais, une inscription se serait révélée trop onéreuse, j'ai alors créé un atelier musical pour personnes handicapées au sein d'une maison de quartier de Caen. À partir de ce moment-là, la demande a été grandissante et ne pouvant pas assurer mes deux missions, j'ai monté un dossier pour la création d'un *Centre de Ressources*. Ce projet a été bien accueilli mais souvent renvoyé vers le secteur médico-social alors qu'il s'agissait bien de culture.

C'est alors qu'en 2008 le directeur du CRR de Caen, ayant obtenu un mécénat, m'a proposé de coordonner une action musicale avec des personnes porteuses de handicap au sein du conservatoire. J'ai immédiatement accepté et par la suite la Communauté d'agglomération Caen la Mer a décidé de mettre en place un centre de ressources dont j'ai été nommé coordinateur en octobre 2010.

LE CENTRE DE RESSOURCES EN CHIFFRES

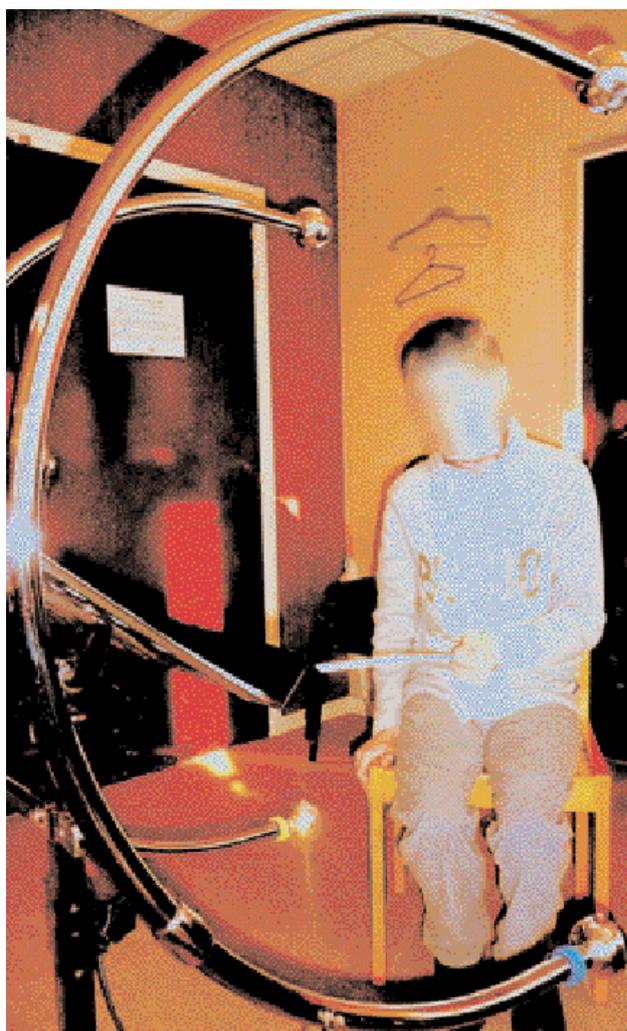
Ouvert en 2010, le *Centre de Ressources* est financé par la Communauté d'agglomération Caen la Mer et reçoit le soutien de la direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie, du Conseil Général du Calvados (Office départemental d'action culturelle du Calvados – ODACC), et d'Appassionato, club des mécènes de l'Orchestre de Caen dont l'ambition est de favoriser l'accès à la musique au plus grand nombre tout en faisant rayonner le patrimoine musical.

Il représente un emploi à plein temps, celui du coordinateur, et un autre à quart de temps, qui évoluera à la rentrée 2012 vers un mi-temps, pour l'enseignante intervenante en milieu scolaire. Outre ces deux postes, bien identifiés, il faut bien évidemment prendre en compte tout le travail du personnel technique, administratif et des enseignants du CRR qui participent aux différents projets.

Chaque semaine, le *Centre de Ressources* accueille au CRR 130 élèves soit 8% des élèves inscrits dans l'établissement.



Le CRR de
Caen la Mer



Le Bao-Pao peut être utilisé aussi bien en station verticale qu'assis.

LES MISSIONS DU CENTRE RESSOURCES

Elles s'inscrivent dans le cadre de la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en Danse, Musique et Théâtre (missions pédagogiques, artistiques, culturelles, territoriales)

Au sein du conservatoire il s'agit d'intégrer la prise en compte du handicap dans la politique globale du Conservatoire de Caen et d'organiser un réseau de structures et de personnes associées au niveau régional.

Pour mener à bien ces missions il nous a fallu définir un tarif (54 € pour l'année - frais de dossier) voté par le Conseil communautaire et des propositions d'accueil.



La vitesse de passage de la baguette, ou la largeur de l'objet, dans le rayon laser influence la nuance sonore (piano, fortissimo...).

PRATIQUES ARTISTIQUES ET PRATIQUES CULTURELLES

Le Centre ressource propose :

- des cours individuels dans le cadre d'un cursus adapté ou pas, quinze élèves y sont inscrits;
- des cours collectifs gratuits de dix séances dont bénéficient 16 établissements spécialisés ou dispositifs éducation nationale (CLISS, ULIS*) pour un total de 142 élèves;
- des cours collectifs payants de 36 séances auxquels sont inscrits quarante élèves de six établissements spécialisés; Pour les « cours collectifs » un travail est proposé autour de la pratique musicale ou chorégraphique mais aussi sur la découverte du cadre bâti et la visite des cours dispensés au CRR. Implication des professeurs dans l'accueil des groupes;
- des parcours « découverte » d'une séance par an gratuite, le mercredi soir, avec découverte de l'orchestre symphonique et atelier de pratique musicale.

En ce qui concerne les pratiques culturelles, le *Centre de Ressources* a amplifié l'ouverture aux publics handicapés (adultes et enfants) des concerts « cycle découverte de l'orchestre ». Ces concerts ont lieu chaque trimestre et participent pleinement à la mixité ; 300 jeunes et adultes handicapés en profitent chaque année. Il propose également une préparation spécifique aux concerts et travaille à la rédaction d'un cursus des études validé en conseil pédagogique puis en conseil d'établissement.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU CRRHMDT

• Fédérer

Dans son année de lancement, l'une des actions majeures a été d'effectuer un recensement précis tant de l'offre que de la demande afin d'obtenir une expertise de la situation régionale et de pouvoir dans un second temps développer des partenariats spécifiques avec chacune de ces structures.



Cornes de gazelle, déclinaison du Bao-Pao.

Pour cela, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des structures d'enseignement artistique publiques ou associatives et un grand nombre de rencontres ont été organisées avec les établissements spécialisés et les associations représentatives des personnes en situation de handicap. Un fichier « Personnes ressources » en musique, danse et théâtre a été constitué afin de connaître l'ensemble des personnes ou des compagnies travaillant avec des personnes handicapées avant la création du *Centre de ressources*.

• Informer

Les personnes en situation de handicap et/ou leur famille rencontrent régulièrement de réelles difficultés dans leurs démarches.

Pour que le manque d'information ou que la crainte de la déception ne soient plus un frein à la démarche culturelle et/ou artistique, le Centre de Ressources a pour mission d'informer les personnes en situation de handicap, les établissements spécialisés, les associations représentatives sur ce qui existe, ce qui est possible et accessible (enseignement, spectacles accessibles, lieux de diffusion).



Pad de percussion électronique.

• Orienter

Le *Centre de Ressources* a valeur d'expert pour mettre en adéquation la demande d'activités artistiques et/ou culturelles avec l'offre du Conservatoire et des structures partenaires.

En tant que coordinateur, je reçois les personnes et les établissements spécialisés et accompagne leur projet : convention pour l'occupation de salles en école de musique (mallette EN), orientation d'une personne en situation de handicap vers un professeur et un cursus adapté, aide pour la constitution des projets IME ITEP* compagnie d'artistes ou établissements spécialisés, aide pour trouver des intervenants dans les établissements, organisation de prestations musicales dans les établissements spécialisés, proposition de concerts accessibles (conservatoire, théâtre etc.), atelier Bao Pao le plus possible en milieu ordinaire...

*CLIS Classes pour l'inclusion scolaire

*ULIS Unités localisées pour l'inclusion scolaire

*IME Instituts médico-éducatifs

*ITEP Instituts éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques

• **Former**

Par des actions en premier lieu vers le personnel enseignant des établissements d'enseignement artistique mais aussi vers les personnels travaillant dans le champ du handicap.

• **Créer**

La création artistique et la mise à disposition d'œuvres adaptées réunissant personnes en situation de handicap, élèves et/ou professionnels des établissements d'enseignement artistique.

Le Centre dispose, à ce jour, de quatre œuvres adaptées

- *Un monde différent*, Jean-Michel Trotoux (partenariat fondation France Telecom)

- *Puzzle*, Jean-Michel Trotoux (Financement Rotary club)

- *l'Arche*, Daniel Raquillet (partenariat IME ITEP) montée 5 fois dans la région

- *la Table des matières*, Jean-Louis Agobet (partenariat IME ITEP)

En 2013, un important projet sera mis en place avec la classe de jazz, les élèves seront invités à travailler avec les artistes pour la création d'une œuvre (improvisation, réalisation de textes et conception de décors).

• **Développer**

Il existe des outils pour l'accessibilité de tous à la pratique artistique, mais n'étant pas d'un usage domestique, ils sont peu connus. Il est donc nécessaire de porter à la connaissance du plus grand nombre leur existence et de travailler, en interne, au développement d'autres outils.

En conclusion, il est important de souligner que le Centre de Ressources fonctionne grâce à l'implication de tous les services aussi bien administratifs, que techniques, personnel d'accueil et personnel enseignant.

Son implantation dans le conservatoire s'est faite le plus naturellement possible.

Si ce dispositif peut paraître « lourd », il est d'abord et surtout le choix d'une collectivité qui n'a pas hésité à investir pour donner tout son sens au mot citoyenneté inscrit dans la loi de février 2005 et qui dépasse la simple mise aux normes du cadre bâti.

Chaque école peut faire « un petit peu » et parfois quand il s'agit de



remplacer un instrument ou d'embaucher un énième professeur de piano, il peut être envisagé de différer ces projets et de penser à offrir un peu de place pour que les personnes handicapées aient accès à la culture et à l'éducation...

*Laurent Lebouteiller,
coordinateur du CRRMHD Caen la Mer*

L'APEC de Caen est une des toutes premières associations à avoir rejoint la FNAPEC et rappelons le la FNAPEC existe depuis 1956 !

La FNAPEC est signataire de la charte Musique et Handicap et membre du comité de pilotage.

LE BAO-PAO - JEAN SCHMUTZ, CRÉATEUR

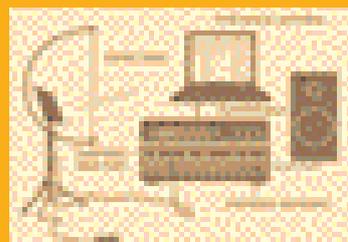
Le Bao-Pao, c'est un arc métallique terminé par deux sphères chromées entre lesquelles passe un rayon laser.

Couper le rayon laser avec une baguette ou à l'aide d'une autre interface en fonction du handicap revient à émettre une note.

Selon que le geste est plus ou moins lent, le son est plus ou moins fort.

Ce n'est pas un instrument de musique à proprement parler, mais un instrument qui permet d'agir sur la musique enregistrée en la faisant apparaître telle qu'elle est séquencée.

On peut donc agir sur le rythme et sur l'intensité du son.



L'AVIS DU DIRECTEUR

Les Conservatoires sont régulièrement soumis à l'injonction de justifier leur action et leurs choix. Ils sont soupçonnés et chroniquement accusés, de vouloir favoriser uniquement l'émergence de musiciens professionnels, de négliger les pratiques amateurs, de considérer avec condescendance les arts populaires etc. etc. Dans un tel contexte, qui plus est avec un directeur qui ne manque pas de s'exprimer publiquement et sans détour sur certaines idéologies anti culture classique et le peu de contact avec les réalités artistiques qui entoure souvent le débat sur la pédagogie de la musique de la danse et du théâtre, on aurait pu penser que la place des handicapés au Conservatoire de Caen n'était pas gagnée...

Sans entrer dans de longs développements, je dirais, au titre de simple témoignage, que j'ai puisé dans mon expérience d'instrumentiste les raisons profondes qui m'ont amené à soutenir l'idée et à créer le *Centre de Ressources* au sein du Conservatoire de Caen.

En effet qu'est-ce qu'un handicap : une limite. Ma vie de musicien m'apprend qu'il faut accepter mes limites mais que par le travail, l'aide des autres et surtout l'impératif moral qu'impose la fréquentation des œuvres et la mission que nous avons dans la société de les rendre accessibles, ces limites ne sont pas nécessairement celles que j'imaginai et surtout insurpassables. Là est l'éducation profonde que nous apportons et ainsi se définit une forme d'élitisme. Pas l'élitisme social qu'il faut combattre, par des droits de scolarités maîtrisés par exemple... (je milite pour le retour à la gratuité des

enseignements dans les Conservatoires), mais un élitisme « relatif », celui qui fait qu'on se développe au-delà de ce qu'on aurait imaginé que l'on se révèle à soi et aux autres pour soi et pour les autres.

Limite, handicap, empêchement passager, définitif... la destinée individuelle et collective passe par l'esprit, par la création, la créativité, l'immensité d'espaces intérieurs de liberté. Le vivre, accompagner les autres sur ce chemin avec nos entraves, nos douleurs mais avec ardeur et générosité, là est notre mission essentielle d'artistes-enseignants.

Un beau programme républicain de liberté, d'égalité et de fraternité où chacun « a » sa place.

Stéphane Béchy - Directeur

Conservatoire de Caen
Orchestre de Caen
Festival Aspects des Musiques d'Aujourd'hui
Festival International d'Orgue de Caen
Choeur de Chambre de Caen



© Guy Vivien

Nouveau chez



Disponible en janvier

VOTRE CATALOGUE DÉDIÉ

École de musique & conservatoire

Extrait 32 pages déjà disponible

GRATUIT

DEMANDEZ-LE DÈS MAINTENANT !

Éditions Fuzeau S.A. B.P. 406 - COURBLAY- 79306 Bressuire Cedex
TEL : 05 49 72 29 09 Fax : 05 49 72 28 98 - E-mail : pedagogie-musicale@fuzeau.com

L'atelier Cadet-Roussel du conservatoire de Rueil-Malmaison (92)

Des élèves musiciens à part entière

“Dans la Savane”, un spectacle d'une grande intensité, créé dans le cadre de la Charte Rueil Handicap

Professeur de formation musicale au CRR de Rueil-Malmaison depuis plusieurs années, je me suis toujours posée la question de l'intégration des personnes à handicap mental dans un établissement plutôt élitiste. Il y a 4 ans j'ai donc proposé à mon directeur d'ouvrir une classe d'éveil musical au conservatoire pour des enfants entre 6 et 15 ans présentant un handicap mental. En même temps que prenait forme ce projet, j'obtenais mon diplôme de musicothérapeute.

Cela fait donc 3 ans que l'aventure a commencé. Le cours appelé « Cadet Roussel » a lieu dans ma salle habituelle de cours le mercredi après-midi. Il dure 1 h et rassemble environ 6 enfants qui ont des pathologies très différentes comme la trisomie, l'autisme...

C'est un endroit et un moment durant lequel l'enfant développe beaucoup de paramètres, tels que l'écoute, la concentration, la mémorisation, le toucher (avec différents instruments), la créativité, la structure. La salle leur offre un grand espace dans lequel ils peuvent danser et beaucoup d'instruments sur lesquels ils peuvent s'exprimer et jouer ensemble.

Mais l'un de mes objectifs principaux est leur intégration au sein du conservatoire en tant qu'élèves musiciens. Aussi nous assistons souvent aux classes d'orchestre pour découvrir tous les instruments et le bonheur de jouer ensemble. Chaque année des professeurs d'instruments viennent les initier à la pratique instrumentale telle que la clarinette, le tuba, le cor, la guitare. Et surtout nous préparons une prestation qui sera intégrée dans un concert du conservatoire. Cette prestation est en relation avec le thème de l'année choisi par l'équipe de formation musicale du CRR. Cette année, le thème était les 4 éléments et les enfants de « Cadet Roussel », en collaboration avec un autre cours de Formation musicale, ont monté un petit orchestre où chacun avait un rôle bien défini et essentiel à l'élaboration de l'œuvre qu'ils ont créée entièrement. Ce fut un moment unique pour tous les enfants et extraordinaire pour la salle qui était profondément émue par les qualités musicales, créatives et artistiques de ces enfants.

Le cours de « Cadet Roussel » se situe à la fin de la journée du mercredi durant laquelle beaucoup de cours s'enchaînent. Et pourtant il y a une autre énergie qui se dégage de cette heure passée avec ces enfants, une énergie de joie, de lâcher prise qui rend toutes choses possibles et permet la véritable création artistique. •

Catherine Boussard



“Dans la Savane”, conte théâtralisé, créé et mise en scène par Emmanuelle Dorvault, avec l'assistance de Marie-Agnès Commandeur et Catherine Boussard pour les chants et la danse.



L'APEC de Rueil-Malmaison a rejoint très tôt la FNAPEC. Sa présidente Mme Larrieu et son époux sont présents à tous les grands rendez-vous de la FNAPEC. La FNAPEC y est très sensible et les en remercie chaleureusement.

Art-thérapie et musicothérapie

Utilisation des potentialités de l'art et de la musique dans une visée thérapeutique

Quand une artiste place sa démarche de création au cœur de son engagement professionnel.

L'HOMME ET L'ART

Un lien essentiel relie l'homme à l'art depuis ses origines préhistoriques, mais qu'en est-il de la nature de ce lien ?

Contentement, satisfaction, apaisement, excitation des sens, rêveries, oubli de soi... ces états multiples, ressentis et énoncés par les artistes et les esthètes de tous bords, justifieraient en partie le rôle thérapeutique attribué à l'art. Un rôle qui fût accordé sous toutes les latitudes et cela depuis la nuit des temps. L'art dispose naturellement d'un potentiel sanitaire au service de l'être humain. D'abord, par sa dimension psychique, impliquant des représentations mentales, un travail d'élaboration à partir des sensations, des émotions, de l'intuition et de l'imagination. Ensuite, par sa dimension sociale, dans la mesure où l'art est une activité humaine et un moyen d'expression privilégié destiné à autrui.

MON PARCOURS

La musique a bercé toute mon enfance. Je suis entrée dès l'âge de 5 ans au Conservatoire de Caen (CRR) que j'ai fréquenté pendant 12 ans.

J'ai commencé à chanter en classe d'éveil puis suivi le cursus « horaires aménagés » du CE1 jusqu'en 3^e. La formation musicale est intense. Tout en étudiant le solfège, le chant, l'écoute musicale et l'orchestre, j'ai choisi d'apprendre le piano pendant quatre ans puis les percussions pendant sept ans. De nature timide et réservée, la pratique artistique a profité à mon épanouissement personnel, en développant mes goûts, mon style, ma personnalité. Ce qui, de ce fait, a intensifié mon estime de soi et m'a conduit à faire face à diverses situations existentielles. À l'époque, sur scène, la petite Mélanie est méconnaissable : elle se révèle et ses solos séduisent à chaque fois les spectateurs.

Au lycée, je choisis de prendre une option arts-appliqués qui deviendra rapidement une seconde passion artistique. *Quand n'importe quel être humain devient créateur de son propre travail, de sa propre vie, il est dans une dynamique qui le sauve de ses angoisses existentielles.* Là encore, l'art me permet d'exister et de mettre à jour une personnalité sensible. Mes qualités créatives s'enrichissent et facilitent la conscience de soi, le développement personnel, le contact, l'interaction, l'expression et la communication.

Douée dans le domaine des arts graphiques, je poursuis mes études supérieures en école d'art pendant 5 ans. J'obtiens un diplôme national d'art et communication (bac+3) puis un diplôme national supérieur d'expression plastique (bac+5).

Avec la mention "félicitation du jury", j'obtiens facilement un entretien d'embauche, puis un poste dans la communication d'entreprises. Seulement, en mettant mes compétences créatives au service du commerce et de la publicité, je suis rapidement désenchantée. Je souhaite mettre mon savoir-faire au service de l'être humain et préfère animer des activités artistiques au sein de structures de vacances pour les enfants de la DASS.

ART-THÉRAPIE ET MUSICOTHÉRAPIE

La notion d'art-thérapie s'impose alors comme la dernière pièce d'un puzzle qui relie mes aptitudes artistiques à des prédispositions sanitaires et sociales. Une formation théorique est alors nécessaire pour acquérir une démarche thérapeutique, un sens de l'observation clinique et des outils pragmatiques. L'enseignement qualifiant en art-thérapie à la Faculté de Médecine de Tours m'a apporté ces compétences et ces connaissances



"Reactable", table lumineuse musicale. Un son est émis lorsque l'on place un objet réactif sur la table et qu'on le déplace.

indispensables à une rigueur professionnelle et scientifique (DU master). Quel est le pouvoir expressif de l'art ? En quoi l'émotion peut-elle contribuer à restaurer l'équilibre mental d'une personne ? Quels sont les moyens et les méthodes qui permettent à l'art de devenir thérapeutique ? Ces études d'art-thérapie sont pour moi, une révélation. Mes deux pratiques artistiques sont un réel atout et ma sensibilité à autrui est ici confortée. Par ses aptitudes artistiques et ses connaissances en psychologie cognitivo-comportementale, l'art-thérapeute (qui utilise les arts plastiques) ou la musicothérapeute (qui utilise la musique) s'appuie sur une méthode fine et rigoureuse avec des outils d'observation et d'évaluation spécifiques dans le but d'établir un protocole de prise en charge.

En seconde année, j'effectue un stage de 6 mois dans un jardin d'enfants (APAEI*), mon premier contact avec le handicap. L'atelier de musicothérapie (= art-thérapie à dominante musique) mis en place est convaincant. L'équipe pluridisciplinaire et le directeur m'encouragent et me proposent un contrat pour l'année suivante. "L'art-thérapie peut permettre de revaloriser l'estime de soi d'enfants carencés affectifs" sera le titre de mon mémoire. En 2005, je passe mon diplôme avec succès puis je commence mon métier d'art-thérapeute et musicothérapeute en exerçant deux ou trois heures par semaine dans plusieurs établissements médico-sociaux du Calvados (IME, ESAT, MAS*, Jardin d'enfants).

AUJOURD'HUI

En 2008, l'IME du CAMES de Graye-sur-Mer me propose un poste de musicothérapeute à temps plein. J'y exerce encore aujourd'hui. Je prends en charge vingt-quatre enfants. Certains sont polyhandicapés et d'autres présentent des troubles envahissants du développement (autisme) avec une déficience intellectuelle importante. Ils sont sans langage verbal pour la plupart et *la musique devient alors un réel outil d'expression et de communication.* Le langage sonore en tant qu'expression artistique, peut permettre de renouer la relation, par le biais des sensations, des émotions et des sentiments impliqués. C'est de cette manière que je perçois la musique et c'est de cette manière que j'ai envie de partager mes passions artistiques. La musicothérapie est aussi ancienne que la musique elle-même. *Platon déclarait que « la musique n'a pas été donnée à l'homme pour flatter ses sens mais pour calmer les tourments de son âme ».* •

Mélanie Paiola, art-thérapeute et musicothérapeute
musico@epms-chateauvieux.fr

*IME instituts médico-éducatifs

*ESAT établissements et service d'aide par le travail

*MAS maisons d'accueil spécialisé

*APAEI association de parents et amis de personnes handicapées mentales

Danse et handicap

La volonté d'agir

Les personnes en situation de handicap ont, elles aussi, droit à un enseignement artistique de qualité, dispensé dans des lieux dédiés, et non à de simples animations pour les « occuper » dans le cadre de leurs structures habituelles.

Renaud Cottet est un jeune danseur de 30 ans, titulaire du DE de danse classique, qui entend faire partager sa passion et son art à *tous sans exception*. La FNAPEC a voulu en savoir plus.

Pourquoi avoir choisi d'enseigner aux personnes en situation de handicap ?

Les personnes atteintes de handicaps sont des personnes majoritairement désireuses d'aller au delà de leur limites. Pour avoir travaillé auprès d'elles, je sais combien elles sont motivées, ont toujours le sourire et se situent essentiellement dans un échange permanent. Leur volonté de s'insérer dans la société fait que je trouve essentiel de leur aménager une place au sein des cours des personnes valides. **Tout le monde a à y gagner.**

Quelles difficultés avez-vous rencontrées pour devenir professeur de danse pour les personnes en situation de handicap et quels sont les formations ou diplômes requis ?

Il n'y pas de diplôme spécifique pour ce travail et seule l'expérience forme notre pédagogie. Il existe des structures de formation qui n'ont pas attendu la loi de 2005. Malheureusement lorsque l'on accède à ce type de formation, c'est très cher et de plus on s'engage à respecter les clauses de non concurrence. Ces dernières nous contraignent à ne pas "démarcher" les structures en place ayant déjà des accords avec les établissements spécialisés. Ce n'est pas un métier où l'on vient vous chercher, bien au contraire, il faut se battre...

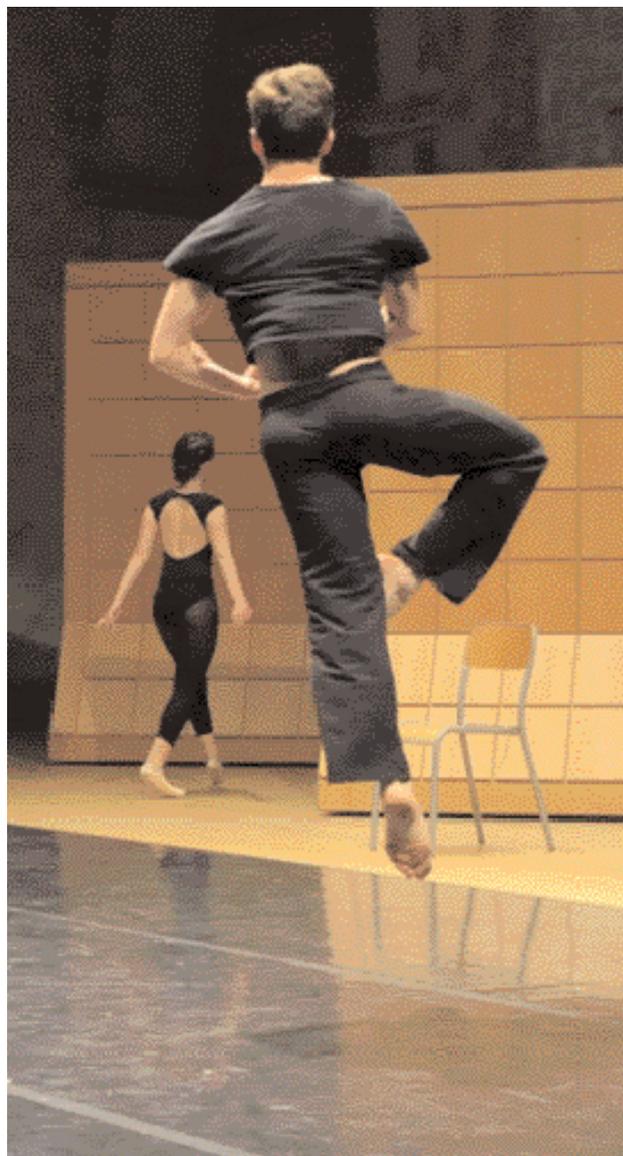
A quelles difficultés spécifiques êtes vous confronté dans l'exercice de votre profession ?

Les cas les plus lourds sont - pour beaucoup de professeurs - les cas d'autisme et les troubles associés. La trisomie 21 est, quant à elle, beaucoup plus simple à gérer. Ces personnes sont, en effet, en grande majorité demandeuses d'activités d'intégration. Les paraplégiques et trétraplégiques sont très réceptifs aux propositions, le tout est de revoir sans cesse nos niveaux d'exigence, surtout lors de leur insertion dans les cours de groupes valides.

Le problème que l'on rencontre majoritairement, est le manque de soutien des personnels accompagnant qui en profitent souvent pour nous laisser, aux horaires de cours, l'entière responsabilité des danseurs comme cela figure sur nos conventions. Il n'est donc pas rare de devoir faire des actes simples de personnel hospitalier pour faciliter le bon déroulement de notre enseignement.

Comment pensez-vous orienter votre activité et bénéficie-t-elle de subventions publiques ?

C'est un gros travail de démarchage qu'il faut réaliser pour obtenir un contrat avec un centre spécialisé. C'est souvent mal rémunéré car la profession doit encore faire ses preuves et les formations sont à surveiller. Elles génèrent parfois plus du travail pour les personnes qui créent tout le système de formation continue avec les subventions qu'elles perçoivent de l'État, que pour celles qui les suivent. Pour ma part, j'essaie de créer ma propre structure. Je me trouve ainsi confronté : - d'un côté aux associations de handicapés qui parlent pour leurs



adhérents et préfèrent, faute peut-être d'information, des animateurs en tous genres chargés de les occuper l'espace d'un après-midi, à un professionnel qui dispense un enseignement de qualité, - d'un autre côté aux banques qui ne comprennent pas toujours l'intérêt de créer une activité qui n'aura pas pour but de « faire de l'argent ».

Y aurait-il une réticence de certains conservatoires pour développer la danse pour tous ?

Quand on sait que bien des salles de danse n'ont ni les moyens, ni la capacité d'engager des travaux susceptibles de favoriser le passage des fauteuils roulants dans les toilettes etc., on imagine que les conservatoires qui cherchent davantage en ce moment à faire des économies, ne souhaitent pas se pencher sur le problème. Pourtant, de mon point de vue, **les conservatoires ont un devoir de service public et devraient être ouverts à tous au même titre que l'école.**

Musique et handicap

Un professeur référent au conservatoire d'Alençon (61)

Il entre dans les missions du CRRHMDT de Caen (voir p. 34) d'organiser un réseau de structures associées au niveau régional. C'est chose faite à Alençon !

Professeur de flûte traversière au sein du CRD d'Alençon depuis 2000, j'ai toujours été très sensible à la condition des personnes en situation de handicap et aux possibilités qui leur étaient offertes en matière d'accès à la culture. J'entends par accès à la culture non seulement l'accès aux spectacles, et donc au cadre bâti, mais aussi et surtout l'accès à l'enseignement. C'est ainsi qu'avec le soutien du directeur Thierry Delecourt, je suis devenue en 2011 référente Musique et handicap. Nous avons ensuite mis en place un projet avec l'Ulis (unité locale d'inclusion scolaire) du collège Saint-Exupéry. Sept élèves ont alors pu, tout au long de l'année, s'approprier un instrument et interpréter aux côtés des musiciens du cycle 2 de l'Orchestre d'harmonie du conservatoire « l'Arche » de Daniel Raquillet. Ce spectacle, qui a notamment été proposé au public lors de la Fête de la musique 2012, a connu un tel succès que le directeur du conservatoire et les élus de la communauté urbaine d'Alençon ont décidé de pérenniser mon poste à compter de la rentrée 2012-2013. Je me réjouis à l'idée que dorénavant, dans notre conservatoire, l'enseignement musical sera véritablement accessible à TOUS. •

Pauline Mardelle



© L'Orne Hebdo



Les élèves de l'Ulis du Collège Saint-Exupéry interprètent une œuvre de Daniel Raquillet avec l'Orchestre d'Harmonie du conservatoire sous la double direction de Thierry Delecourt, directeur et de Pauline Mardelle, professeur référent.

L'APEC d'Alençon compte parmi les fidèles adhérents de la FNAPEC.

Une question à poser à un spécialiste ?
A la recherche d'informations spécialisées ?
Envie de lire et de se documenter ?
Besoin d'une consultation, d'une formation ?

www.medecine-des-arts.com

Médecine des Arts, santé et prévention
au service des musiciens et des danseurs
EDITION, FORMATION, CONSEILS

mda@medecine-des-arts.com
Tél. 05 63 20 08 09

Feeling
musique

Instrumentarium à vent
Culmets & Bois

Multi-Occasions
Accessoires
Réparations

Editions

L'ESPACE INSTRUMENTAL
PROFESSIONNEL

41, rue de Rome - 75008 Paris - Tél. 01 41 22 30 80
www.feelingmusique.com

La semaine du son 2013

Écoles de musique et conservatoires au diapason

Du 15 au 19 janvier à Paris et du 20 au 27 janvier dans toute la France, la dixième édition de *La Semaine du Son* célèbre le son sous tous ses aspects et invite conservatoires et écoles de musique à rejoindre l'événement.

Orsay, Chalon-sur-Saône, Joigny, Troyes, Perpignan, Rodez, Dunkerque, Marseille, Lille, Laon, ... les écoles de musique et les conservatoires sont de plus en plus nombreux à se mettre au diapason de *La Semaine du Son*. Vendredi 18 janvier, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris et l'Ircam (Institut de recherche et coordination acoustique/musique) donneront le « la » en organisant des ateliers d'écoute sur le son spatialisé. Ce sera l'occasion, pour les élèves des formations aux métiers du son venus d'une vingtaine d'établissements, comme pour le public, de découvrir le rendu spatial de différents systèmes de restitution : la stéréophonie à 2 canaux, le multicanal 5.1, le HOA et la WFS.



© Jean-José Wanègue

Jean-Marc Lyzwa, ingénieur du son, à la console du studio 5.1 du Cnsm dp

Le lendemain, c'est sur la pédagogie de l'écoute que dix centres nationaux de création musicale alterneront ateliers d'écoute et de réflexion, à la Maison des pratiques artistiques amateurs. Les conservatoires disposant d'équipements d'enregistrement pourront aussi s'associer à l'opération Studios Portes Ouvertes organisée durant toute la période de *La Semaine du Son*, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale. « Cette opération vise à permettre la rencontre entre les professionnels du son et les lycéens curieux de ces métiers, dans l'espoir que naissent des vocations » explique Christian Hugonnet, président fondateur de *La Semaine du Son*, lui-même ingénieur du son et acousticien.

Quant à l'association Audition Solidarité, qui intervient gratuitement dans les écoles et les conservatoires de musique, elle poursuivra ses actions de prévention des risques auditifs auprès des musiciens en herbe et de leurs enseignants.

Rendez-vous à tous à partir du 15 janvier 2013 ! •

Le programme sera envoyé aux adhérents par le Flash Info de la FNAPEC.

L'ÉVÉNEMENT QUI DIT TOUT SUR LE SON
Des rencontres, des démonstrations, des ateliers, des concerts...
10^e ÉDITION 2013

LA SEMAINE du SON

15-19 janvier à Paris
20-27 janvier dans toute la France et à l'étranger
Avec le concours de conservatoires et écoles de musique

www.lasemaineduson.org

Informations pratiques

Pour participer à la 10^e édition de *La Semaine du Son*, organiser ou inscrire un événement dans le cadre de La Semaine du Son, adhérer à l'association La Semaine du Son (loi 1901), la soutenir financièrement...

- Ecrire à La Semaine du Son, 52, rue René Boulanger, 75010 Paris
 - Adresser un email : info@lasemaineduson.org
 - Téléphoner au 01 42 78 10 15
- Plus d'infos sur www.lasemaineduson.org

La Spedidam

*Une société civile au service
des artistes-interprètes*

Nul doute que les artistes interprètes de demain sont aujourd'hui élèves dans les conservatoires et que nous sommes leurs parents ! C'est à ce titre que la FNAPEC, toujours soucieuse de la protection de « ses » enfants s'est penchée sur la protection des droits des interprètes qu'ils seront demain et a souhaité faire le point avec Jean-Paul Bazin, Directeur général Gérant de la SPEDIDAM.



J-P Bazin a à son actif un parcours complet de musicien, entendons par là qu'il a d'abord fréquenté, comme tout musicien un lieu d'enseignement artistique, puis a enseigné lui-même pendant une dizaine d'années et été musicien professionnel et compositeur pendant trente ans avant de s'investir à temps plein dans les activités de la SPEDIDAM. C'est dire s'il agit en connaissance de cause.

La FNAPEC : la SPEDIDAM, comme son nom l'indique s'adresse aux musiciens interprètes, pouvez-vous nous préciser quels en sont les principes de base ?

JPB: Quand un artiste-interprète musicien participe à un enregistrement, il perçoit une rémunération et donne de ce fait au producteur l'autorisation d'en disposer mais pour une seule destination. Il reste titulaire d'un droit sur son interprétation et toute utilisation secondaire de l'enregistrement en question est soumise à autorisation et rémunération.

Ces dispositions, nombre d'artistes les ignorent et notamment les jeunes artistes. Le rôle de la SPEDIDAM est de percevoir, gérer et défendre ces droits d'artistes. C'est pourquoi il est important que les étudiants, lorsqu'ils participent à un enregistrement, aient le réflexe de le déclarer à la SPEDIDAM. Cette déclaration est indispensable pour qu'ils puissent percevoir leur droits dans le cadre de l'éventuelle exploitation de ces enregistrements.

Comment cela se passe-t-il ? Et quel coût cela représente-t-il ?

Il suffit de demander à la SPEDIDAM une feuille de présence qui est gratuite. La SPEDIDAM perçoit et répartit des droits à tous les artistes adhérents ou non. L'adhésion coûte 16 € qui correspondent à l'achat d'une part sociale de la société.

La SPEDIDAM accorde des aides pour la réalisation de projets. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Effectivement, en application de la loi, nous accordons des aides à la création, la diffusion du spectacle vivant et à la formation d'artistes-interprètes. C'est la Division culturelle de la SPEDIDAM qui est chargée de gérer ces dossiers en fonction de critères d'attribution définis par notre conseil d'administration.

Comment peut-on en être bénéficiaire ?

Il suffit pour cela que le porteur de projet aille sur notre site internet et ouvre un compte puis qu'il remplisse en ligne une demande. Si le projet répond à certains critères, notamment en ce qui concerne le droit du travail et le respect de la propriété intellectuelle, il sera soumis à une commission qui accordera ou pas l'aide demandée. À noter que ces aides s'adressent à des projets professionnels respectant la réglementation en vigueur ; les projets amateurs n'entrent pas dans le cadre de ces actions. Toutefois, certains projets ponctuels peuvent bénéficier d'une aide pour autant que leurs actions puissent avoir des retombées bénéfiques pour la profession. •

La FNAPEC remercie M. Jean-Paul Bazin pour s'être exprimé avec autant de gentillesse que de compétence sur un sujet aussi complexe que méconnu du public.



SPEDIDAM

les droits des artistes-interprètes

La SPEDIDAM a été fondée en 1959 par 5 artistes-interprètes afin de défendre leurs droits en matière d'utilisations de leurs enregistrements.

Aujourd'hui, elle répartit des droits à 74 000 artistes dont 52 000 sont ses associés.

La SPEDIDAM est une société de gestion collective qui perçoit et répartit les sommes reconnues par le Code de la Propriété Intellectuelle au bénéfice des artistes-interprètes : rémunération pour copie privée, rémunération équitable et utilisations secondaires pour lesquelles elle exerce le droit exclusif des artistes-interprètes qui lui en ont confié la mission.

La SPEDIDAM a participé en 2011 au financement de 1 884 projets culturels (concerts, festivals, théâtre musical, danse, théâtre, etc).

L'alliée de
votre artiste



Société de Perception et de Distribution des Droits des artistes-interprètes
SPEDIDAM 18 rue Amélie 75007 PARIS
tél : +33 (0)1 44 18 58 58 - www.spedidam.fr

À noter que la SPEDIDAM intervient gracieusement dans les établissements d'enseignement artistique pour parler des droits des artistes-interprètes. N'hésitez pas à contacter ses services pour offrir aux élèves de vos conservatoires une formation supplémentaire pour l'exercice de leur futur métier.

L'ITEMM, centre de ressources international pour les métiers techniques de la musique

L'Institut technologique européen des métiers de la musique, implanté au Mans, est une structure unique au monde qui rassemble autour d'un même projet la formation initiale, la formation par apprentissage, la formation continue des professionnels, le soutien technologique et économique des entreprises, ainsi que la promotion et la valorisation des métiers techniques sur l'ensemble du territoire. Son activité s'inscrit dans un environnement original, au croisement du domaine artisanal, culturel, scientifique et artistique.

LA FORMATION AUX MÉTIERS

Bien connu des artisans et professionnels, l'Itemm prépare à plusieurs diplômes de la filière instrumentale en réparation et facture de l'accordéon, de la guitare, des instruments à vent et du piano, mais aussi en commerce des instruments de musique. Il propose aussi des formations pour le secteur « son, image et techniques du spectacle » qui bénéficient de l'environnement original local en termes d'acoustique musicale et de facture instrumentale. Ces formations vont du niveau V (CAP) au niveau II (Licence).

Le rayonnement de l'institut, qui dépasse largement les frontières françaises, a conduit à la création d'un Diplôme d'Université qui permet l'accueil d'étudiants internationaux de plus en plus nombreux, notamment en accord de piano, réparation d'instruments à vent et régie du son.

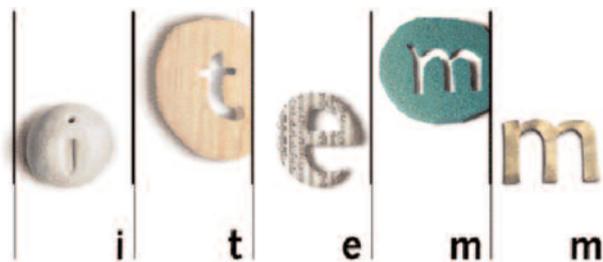
Cette reconnaissance se traduit par l'inscription de l'Itemm sur la liste des écoles d'Enseignement supérieur Culture du Ministère de la Culture et de la Communication, et également par le soutien des ministères en charge de l'artisanat, de la formation professionnelle et de l'éducation nationale.

L'APPUI AUX ENTREPRISES

Ces activités sont labellisées Pôle national d'innovation par le ministère en charge de l'Artisanat depuis 2001. L'institut a pour missions d'encourager l'innovation, de contribuer au maintien et au développement du secteur économique des entreprises de la facture instrumentale, en France et sur les marchés internationaux. Il s'adresse à l'ensemble des entreprises de la facture instrumentale et à toutes les familles instrumentales.

L'Itemm organise ainsi des actions de formation professionnelle pour les artisans, des rencontres scientifiques, édite la seule revue francophone « musique et technique » et accompagne ce secteur dans son développement technologique et économique. 2013 verra par exemple l'aboutissement d'un ambitieux projet soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche qui rassemble un collectif d'artisans pilotes et quatre laboratoires de recherche. Cette plate forme d'aide à la facture instrumentale permettra le développement de solutions technologiques en appui à la création personnelle des luthiers et facteurs français (www.pafi.fr).

Le pôle d'innovation rassemble également les informations utiles à une meilleure connaissance de la filière. Il propose un annuaire national des artisans afin de permettre au grand public de trouver un professionnel près de chez lui (www.itemm.fr), prépare un chantier de recensement bibliographique de la littérature mondiale sur ce secteur ou encore rassemble les offres d'emploi en France.



LA RELATION AVEC LES CONSERVATOIRES

La France souffre d'un manque de passerelle entre l'artistique et le technique. En effet, rares sont les enseignements qui proposent un regard sur la facture des instruments et les actions qui permettent une meilleure connaissance partagée de ces deux mondes.

Soucieux de renforcer ces relations, l'Itemm propose déjà quelques outils comme l'annuaire national des artisans ou des journées d'études. Afin d'installer plus en profondeur et sur le long terme ce rapprochement, l'institut travaille à un projet spécifiquement dédié aux structures d'enseignement musical, par la mise en place d'un dispositif adapté en matière d'outils d'apprentissage de la musique, de compréhension des instruments pour les enseignants et les élèves, de gestion et d'entretien des parcs instrumentaux, d'accompagnement de projets spécifiques tels que les Orchestres à l'école...

Ce travail se traduira par la proposition, à l'automne, d'un catalogue de stages dédiés. Ils concerneront notamment la découverte des instruments pour mieux connaître leur fonctionnement, leur entretien et les principes de base de leur maintenance. En réponse aux questions de plus en plus fréquentes sur la gestion des parcs instrumentaux, un programme de formation sera élaboré. Les domaines de l'informatique et du son seront également abordés, grâce à l'expertise de plus de 10 ans de l'institut, expérience reconnue par son statut de centre de formation agréé Apple, Steinberg et Sony.

En plus de son programme de stages, l'Itemm répond aux demandes spécifiques pour établir des formations sur mesure. Ces stages peuvent être pris en charge dans le cadre du droit à la formation professionnelle continue. •



Institut technologique européen des métiers de la musique
71 avenue Olivier Messiaen – 72000 Le Mans
tél : 02 43 39 39 00
e-mail : contact@itemm.fr
site Internet : www.itemm.fr
Direction générale : Franck Fumoleau

Le conservatoire Maurice Ravel De la côte Basque

Un concert transfrontalier avec les Conservatoires Maurice Ravel Côte Basque, Irun, Pampelune et Dax

Depuis cinq ans maintenant, les classes d'ensembles de hautbois des Conservatoire Maurice Ravel Côte Basque, Irun, Pampelune et Dax, font régulièrement des échanges. Pour investir pleinement ces liens transfrontaliers, l'envie leur est venue de monter l'œuvre les "Feux d'artifice royaux" d'Haendel, écrite à l'origine pour bande de hautbois et bassons avec trompettes, cors et timbales. « Nous nous sommes régulièrement réunis à Irun pour répéter, ce qui a demandé aux élèves et à leurs parents un véritable investissement et de l'organisation. Mais l'enthousiasme des élèves en question a bravé les contraintes et a généré beaucoup de bonheur autour du projet : tant au niveau de l'ambiance que de l'intérêt porté. » explique Jacky Morel, enseignant au Conservatoire Maurice Ravel et hautboïste de l'Orchestre Régional Bayonne Côte Basque.

Il faut dire que, pour les élèves, le rayonnement du projet était très motivant : jouer quatre fois un concert dans des lieux tels que l'Eglise de Saint-Jean-de-Luz le 9 juin, l'auditorium flambant neuf du Conservatoire supérieur de Navarre et de Pampelune le 16 juin, à l'occasion du 25^e anniversaire du Conservatoire d'Irun, ou comme invité dans le cadre du Festival des Abbayes le 17 juin.

Ce concert, donné dans le cadre de « Musique in situ », thématique abordée durant toute la saison 2011-2012 au Conservatoire Maurice Ravel



et consistant à mêler musique et architecture, témoigne de la volonté du Conservatoire Maurice Ravel de développer les projets transfrontaliers. Soutenue depuis des années par la Direction et l'**Association des Parents d'Elèves (APEC) du Conservatoire**, cette dynamique transfrontalière tend à se développer, favorisée par la proximité du Conservatoire Maurice Ravel de la Côte Basque avec l'Espagne. •

L'APEC de la Côte Basque a été créée en 1965 et est adhérente à la FNAPEC. Elles communiquent régulièrement sur ses activités dans nos colonnes. La FNAPEC l'en remercie.



"Petit clavecin" signé AMD
1 jeu de 8'
56 notes, sol-ré, transpositeur

Prix départ Atelier : 5 850 € TTC
Pour tout renseignement
prière de nous contacter

Nos instruments sont signés "Marc Ducornet"
ou "Atelier Marc Ducornet" ou "AMD"

Atelier Marc Ducornet 20 rue des Cayennes

78700 Conflans-Sainte-Honorine

Tél: 01 39 72 02 30 - info@ateliermarcducornet.com

Nous accompagnons le monde du clavecin depuis 1975 et nos instruments sont déjà présents dans les Conservatoires...

d'Abbeville, Angoulême, Aulnay, Auxerre, Beauvais, Belfort, Besançon, Biarritz, Bourges, Briançon, Cachan, Calais, Cergy Pontoise, Châlons-sur-Saône, Chambéry, Charleville-Mézières, Chartres, Château-Gontier, Châtellerauld, Chauray, Chelles, Cholet, Colmar, Digne, Dijon, Evry, Garches, Grenoble, Issy les Moulineaux, Juvisy, Lannion, La Rochelle, La Roche sur Yon, Le Mans, Levallois, Lille, Limoges, Lisieux, Lorient, Lyon, Mâcon, Mantes, Meylan, Monaco, Nancy, Nantes, Nice, Niort, Noisiel, Noisy le Grand, Olivet, CNSM Paris, Perpignan, Pessac, Poitiers, Provins, Redon, Reims, Rodez, Sablé, Saint Germain en Laye, Saint-Herblain, Saint-Nazaire, Sotteville les Rouen, Toulon, Tours, Troyes, Vanves, Vernon, Versailles, Villeurbanne, etc.

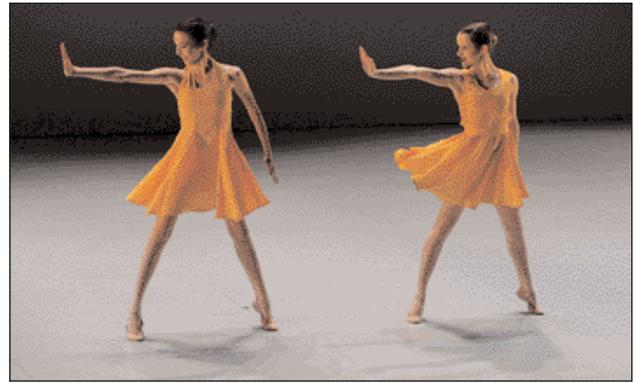
et aussi dans des Institutions prestigieuses à l'étranger : les Conservatoires de Beveren (B), de Moscou, de Köln, de Leipzig, d'Oslo, l'UCLA de San Diego et La Northwestern University (USA), l'Orchestre de Kharkov (Ukraine), l'Orchestre d'Odense (DK) le China National Symphony Orchestra, et en Corée, au Japon, à Singapour, etc.

Dans ce monde de renouveau du baroque, nous connaissons donc bien les exigences des clavecinistes et celles de leurs élèves.

Pour eux, en 2007, nous avons créé le "Petit Clavecin"

Cuevas Taldea, quand les jeunes danseuses du Conservatoire touchent aux étoiles...

C'est à l'occasion du spectacle Ouverture cubaine, reprenant une chorégraphie de Thierry Malandain dans le cadre d'un projet de transmission de répertoire, que l'ensemble de danse CuevasTaldea est né, en écho aux ensembles musicaux et orchestre d'élèves existant au Conservatoire. En effet, pourquoi la danse n'aurait-elle pas, elle aussi, un ensemble ? Suite à une audition, les 16 jeunes filles « recrutées », âgées de 13 à 17 ans et issues du 3^e et fin de 2^e cycle, se sont engagées à suivre avec assiduité les projets, les répétitions, les spectacles décentralisés sur le territoire jusqu'à Bordeaux. Au mois de juin, Fabio Lopez, danseur au Malandain Ballet Biarritz et jeune chorégraphe, est venu auditionner les élèves pour son spectacle "That's my dress !" et s'est tourné vers l'ensemble. Ces projets ont sollicité la présence des élèves et la mobilité de leurs parents en dehors des cours, pendant les vacances ou les week-ends. « Nous avons goûté au monde professionnel » s'enthousiasment les danseuses, au grand plaisir de leurs professeurs de danse, Valérie Hivonnait et Laurence Lanté, investies sans mesures dans les projets. « Travailler avec une "cellule" de danseuses est essentiel et valorisant pour le Conservatoire. Il est important de sortir des 4 murs d'un studio de répétition, de découvrir d'autres chorégraphies que le spectacle de fin d'année » explique Valérie Hivonnait. « C'est une révélation pour certaines danseuses. L'ensemble a découvert une autre façon de travailler grâce à la chorégraphie de Thierry Malandain et aux interventions de Dominique Cordemans. Les danseuses ont très envie de danser à nouveau, et devant le chorégraphe. » ajoute Laurence Lanté. « La durée et le nombre de répétitions les a fait grandir. La première semaine, certaines se sont blessées. Six heures de cours représentent beaucoup d'effort au début, surtout pour des corps adolescents en pleine croissance. Elles



ont dû apprendre à s'échauffer, à mieux se connaître. Soucieuse de ce nouveau rythme, nous leur avons expliqué que les danseurs professionnels qui vivent cela tous les jours n'ont pas de devoir à rendre ni 8 heures de cours par jour. Elles ont été à la hauteur, et ce n'est qu'un début... ». Porté par le caractère pédagogue et passionné de Fabio Lopez, l'ensemble s'est vu passer d'un style à l'autre pour la chorégraphie de "That's my dress !" Déhanchés du bassin, rapidité, prise d'espace, précision, les enseignantes se demandaient si les élèves allaient suivre mais le dynamisme, la complexité de la danse les a, au contraire, motivés. Fabio Lopez a su déceler et révéler les personnalités de chacune, leur permettant ainsi de se dépasser. « Elles ont évolué techniquement, elles ont pris de l'amplitude et sortent de leur réserve. Elles développent leur adaptabilité et prêtent davantage attention aux rythmes. » Raconte Laurence Lanté. Voilà un cursus complet pour ces danseuses qui ne manque pas de faire rêver les plus petites élèves du Conservatoire. Bientôt d'autres chorégraphies ? L'année 2013 murmure déjà quelques promesses romantiques... •

Les Classes à Horaire Aménagé Danse (CHAD)

UN DISPOSITIF CONSTRUIT AVEC SUCCÈS

Les Classes à Horaires Aménagés offrent à des élèves motivés par les activités musicales, théâtrales ou chorégraphiques, la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique, de la danse, ou du théâtre, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Les enseignements du Conservatoire sont assurés sur le temps scolaire.

Les professeurs des écoles, les enseignants du Conservatoire et le musicien intervenant à l'école se concertent afin de coordonner leurs enseignements.

Ce dispositif, défini par une circulaire ministérielle, permet de proposer des horaires pratiques et plus encore. L'élaboration d'un projet pédagogique prenant en compte l'histoire, les sensibilités et la réalité du public est nécessaire, en concertation avec les équipes motivées des deux établissements, l'école et le Conservatoire. C'est à cette seule condition que la création d'une classe est pertinente. Le conservatoire et l'école peuvent ainsi clarifier des objectifs et faire de la CHA un lieu de transversalité, de partage artistique et d'innovation pédagogique.

« A Biarritz, pour la CHA danse mise en place à l'école élémentaire Jules Ferry », explique Elisabeth Lécussant, coordinatrice du département danse au Conservatoire, « nous nous sommes posés la question : quel danseur amateur ou professionnel voulions nous former ? La réponse nous a amené à proposer un tronc commun danse classique et contemporaine avec une large place à la musique, des ateliers pour les CP et CE1 de toute l'école. Concernant les classes primaires, c'était une transformation de CHAM en CHAD, qui nécessitait une transition en douceur satisfaisante pour tous. Cela a réussi puisque ce cursus est vraiment mixte, nous avons des élèves filles et garçons inscrits en CHA danse »



Grâce à la proximité de l'école, à une volonté de favoriser le rythme de l'enfant, à une grande souplesse et disponibilité de l'équipe pédagogique pour assurer le suivi régulier des élèves en favorisant l'une ou l'autre des disciplines enseignées, le projet s'est réalisé.

Pour le collège, un projet a été élaboré en concertation avec les professeurs comportant des temps partagés avec toute la classe, des objectifs pédagogiques communs dans des projets ponctuels, une organisation favorable au rythme de l'élève et des partages de compétences.

Elisabeth Lécussant ajoute : « Nous nous sommes largement fait aider et conseiller par les IEN, des conseillers pédagogiques, et nous avons bénéficié de l'expérience des conservatoires du réseau aquitain particulièrement du Conservatoire Régional de Bordeaux. »

Une démonstration de ce travail de plusieurs années a eu lieu avec le spectacle de l'école réunissant au théâtre du Casino de Biarritz 180 enfants de l'école Jules Ferry et 50 élèves de 6^e et 5^e du Collège Jean Rostand sur le thème de la Russie avec chants, danse, compositions chorégraphiques des classes, jeunes récitants en russe avec des décors réalisés par les élèves hors cursus CHA. En effet, le dispositif rayonne dans toute l'école, et tous les enfants bénéficient d'un apport culturel supplémentaire, qu'ils soient inscrits en CHA ou non. •

FNAPEC services

La fédération est là pour répondre à vos interrogations. N'hésitez pas à nous contacter
Allo fnapec : 06 83 51 83 11 fnapec@orange.fr

Vous avez un projet concernant les saxophones ou les clarinettes

La FNAPEC a finalisé un partenariat avec Selmer Paris pour ses adhérents. Kit pédagogique offert : poster, livrets et fiches pédagogiques. Organisation de visites de l'usine Selmer à Mantes la Ville et aux ateliers. Proposition d'essais d'instruments au showroom de Paris. Exposition d'instruments. Aides aux projets pédagogiques (mini-stages, master-class, rencontres d'artistes...). N'hésitez pas à nous contacter. Nous vous aiderons à finaliser votre projet.

Contact : Marie-Claude Valette 04 67 22 08 38

Votre enfant envisage de devenir professionnel

De par son réseau et sa documentation, la FNAPEC peut guider le choix de votre enfant ou vous diriger vers les bonnes portes. Il y a peut-être des voies auxquelles vous n'avez pas pensé.

Vous organisez des stages de vacances

La FNAPEC peut mettre à votre disposition une liste de BAFA ou BAFD musiciens pour encadrer vos stages. La FNAPEC peut assurer une diffusion nationale de vos stages à travers son site, sa newsletter ou le flash info.

Contact : Martine Desvergnès

Vous envisagez des échanges avec l'Allemagne

N'oubliez pas que la FNAPEC est un partenaire privilégié de l'OFAJE (Office franco allemand pour la jeunesse). En règle générale l'OFAJE prend en charge une partie des déplacements. Il faut remplir un dossier. N'hésitez pas à nous contacter.

Vous organisez un voyage. Les instruments et votre association sont-ils assurés ?

La FNAPEC a sa mutuelle. La FNAPEC souhaitait offrir à ses adhérents des possibilités d'assurance vraiment spécifiques, pour les instruments et les élèves des conservatoires et écoles de musique. Avec le groupe d'assurance MONCEAU, en partenariat avec des musiciens et des luthiers, elle a été à l'origine de la création de la mutuelle d'assurance des musiciens et des métiers de la musique. Elle est membre de son conseil d'administration et en est actuellement vice-présidente.

Chaque APEC peut ainsi proposer, à des conditions très avantageuses, à chacun de ses adhérents une assurance couvrant ses instruments, ses enfants (pour qu'ils restent assurés contre les accidents pendant leurs activités musicales, même quand leur assurance scolaire ne prévoit pas cette extension).

La FNAPEC a négocié une assurance groupe « responsabilité civile » pour ses adhérents.

Vous recherchez des textes officiels

La FNAPEC est un centre de documentation et d'information. Nous possédons de nombreux textes de lois ou décrets relatifs à l'enseignement artistique : statuts des professeurs, schémas d'orientation pédagogique, loi sur la danse, décrets relatifs aux classes à horaires aménagés, bac TMD...

Vous avez des classes à horaires aménagés

La FNAPEC devant la grande diversité d'application des textes régissant les classes CHAM(D)(T) a décidé de lancer une vaste enquête. N'oubliez pas d'y participer.

La FNAPEC est à l'origine des classes CHAM et s'est battue pour leur ouverture. Actuellement, les textes sont diversement appliqués et la FNAPEC est sur le terrain pour leur maintien dans un consensus respectant les principes fondamentaux.

En février 2012, la FNAPEC a lancé une enquête sur les classes CHAM/D/T.

Pour y participer, le questionnaire que nous vous proposons est - sous forme pdf (à renvoyer par courrier)

- sur un document Google (à remplir directement sur Internet).

Attention : sur le document Google n'utilisez jamais la touche « Entrée » pour changer de ligne. Utiliser les flèches pour naviguer. La touche « Entrée » indique la fin du questionnaire.

adresse document google : <http://tinyurl.com/enquetcham>

adresse par courriel : apec.lille@laposte.net ou fnapec@orange.fr

adresse par courrier : Frédéric BERNARD – APEA du Conservatoire, Rue Alphonse Colas - 59000 LILLE

<http://www.fnapec.com/texte-de-reference/les-cham/classes-a-horaires-amenages/>
sur le site fnapec

Vous organisez un spectacle, n'oubliez pas l'accord FNAPEC-SACEM

La FNAPEC étant agréée « jeunesse-éducation populaire » bénéficie de tarifs préférentiels auprès de la SACEM. N'hésitez pas à nous demander le protocole d'accord signé entre la FNAPEC et la SACEM.

Votre enfant vient passer un examen important à Paris

La FNAPEC, si elle est prévenue assez tôt, peut vous donner accès à une salle de répétition.

Votre enfant est obligé de changer de ville pour poursuivre ses études

La FNAPEC, de par son réseau, dans la mesure du possible, peut vous aider pour des questions matérielles d'installation.

Vous recherchez un séjour linguistique ou un voyage scolaire.

Vous avez besoin de conseils.



Quelle formule choisir ? Quel organisme ? Quelles garanties ?

Des formules existent pour allier séjours thématiques et apprentissage d'une langue.

www.loffice.org, regroupement d'organismes de séjours linguistiques et de voyages scolaires.

Partez en toute sécurité avec un organisme de séjours linguistiques et retrouvez la liste des membres agréés sur : www.loffice.org

L'Office bénéficie du soutien du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative.

E-mail : infos@loffice.org ou tél. 01 42 73 36 70

Apprendre la musique en s'amusant

10% de Réduction
sur les méthodes de
musique ludiques et
produits d'éveil musical
du Tout Petit Conservatoire

Commande par bon de commande
et règlement par chèque.
Code Fnapec.

www.letoutpetitconservatoire.com

Contacts de la FNAPEC



du BREUIL Simone, Présidente d'Honneur

Bureau :

VALETTE Marie-Claude, présidente
Contact : 04 67 22 08 38
fnapec-mcvalette@orange.fr

DESVERGNES Martine, vice-présidente
Contact : 03 26 47 23 24
m.desvergnés@wanadoo.fr

MABBOUX Martine, vice-présidente
Contact : 04 50 58 05 68
mabbouxmartine@yahoo.fr

MAROTEAUX Paulette, vice-présidente
Contact : 06 86 40 04 00
urapec.aquitaine@orange.fr

BROUSSE Marie-Claude, trésorière
Contact : 05 55 87 18 61
mcbrousse@wanadoo.fr

BERNARD Frédéric, secrétaire
Contact : 03 61 50 88 17
ur5962fnapec@gmail.com

CORNILLEAU Martine, secrétaire adjointe
Contact : 06 11 21 76 13
urapec_normandie@live.fr

Conseil d'administration constitué des
présidents d'union régionale
BERNARD Frédéric
BRIERE Nicole
BROUSSE Marie-Claude
CORNILLEAU Martine
DESVERGNES Martine
du BREUIL Simone
HOANG Thi Minh
MABBOUX Martine
MARCEAU Suzanne
MAROTEAUX Paulette
VALETTE Marie-Claude

Responsable de Musiques d'ensemble,
Martine DESVERGNES,
Contact 03 26 47 23 24 m.desvergnés@wanadoo.fr

Responsable de l'enquête des CHAM/CHAD
Frédéric BERNARD,
Contact 03 61 50 88 17 ur5962fnapec@gmail.com

Responsable de la publicité
Martine MABBOUX
Contact 04 50 58 05 68
mabbouxmartine@yahoo.fr

Responsables des relations avec les APEC
Martine MABBOUX
Allo fnapec 06 83 51 83 11
Marie-Claude VALETTE
04 67 22 08 38 fnapec-mcvalette@orange.fr

Déléguée à Musique et Handicap
Nicole BRIERE,
Contact 06 89 68 11 45
nicole.briere37@gmail.com

La FNAPEC ce n'est pas qu'une entité morale, ce n'est pas qu'un sigle, ce n'est pas qu'une fédération parmi tant d'autres. Derrière cette dénomination, c'est toute une équipe de bénévoles qui ne comptent ni leur temps ni leurs efforts pour œuvrer au sein des instances concernées pour faire entendre la voix de ceux qui ont fait de l'accès à la culture leur première priorité en matière d'éducation. La FNAPEC c'est plus d'un demi siècle d'existence pour porter au plus haut et réaffirmer sans cesse nos valeurs.

Adhérer à la FNAPEC ? Oui mais pour qui ? Pour des associations, des parents, élèves majeurs ou toute personne voulant soutenir notre action. Oui mais pourquoi et comment ? voir page ci-contre.

Champagne
MAILLIARD

*Le Champagne Mailliard
est heureux
d'être aux côtés
de la FNAPEC
à l'occasion de
toutes ses manifestations.*

Tél. : 03 26 52 15 18
Fax : 03 26 52 24 05

52, Avenue de Bammental - 51130 Vertus

Echelle d'élaboration de champagne pour la santé, consommé avec modération.

Fédérer en offrant à tous les parents, élèves et amis des établissements d'enseignement artistique la possibilité de créer une association tout en bénéficiant de l'expérience et des réseaux d'une structure présente sur le terrain depuis plus d'un demi-siècle;

négocier au mieux des intérêts de chacun avec les instances nationales, les élus et les dirigeants des établissements d'enseignement artistique;

améliorer l'accès à l'enseignement artistique pour tous quels que soient les ressources, le milieu familial, la situation géographique, le handicap...

partager la pratique des parcours d'enseignement avec les pédagogues, les instrumentistes, les artistes...

echanger avec les membres sur les expériences locales, les particularités artistiques régionales, les demandes des personnes en situation de handicap;

communiquer sur l'actualité de l'enseignement artistique, ses réformes, ses enjeux..., avec les acteurs nationaux et locaux. La FNAPEC est l'un des dix membres fondateurs de Canopéea, collectif pour des assises nationales ouvertes sur les pratiques de l'éducation et les enseignements artistiques et participe aux réflexions menées par le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle.

Pourquoi et comment adhérer individuellement

Conditions de base

Il ne doit pas exister d'association de parents d'élèves adhérente à la FNAPEC dans votre conservatoire ou école de musique. Tout parent s'engageant à respecter l'esprit et les buts de la FNAPEC, peut adhérer à la Fédération.

Services fournis par la FNAPEC aux adhérents individuels

- une revue annuelle;
- une inscription au Congrès, la première année, en cadeau de bienvenue;
- une carte de membre, annuelle, qui donne accès aux avantages FNAPEC;
- les informations générales sur les problèmes de l'enseignement musical et de contact avec les autorités responsables jusqu'au plus haut niveau.
- des tarifs préférentiels pour l'assurance des instruments et des musiciens;
- tous les services FNAPEC voir rubrique FNAPEC SERVICE;
- le Flash Info, la Newsletter...

L'Union Régionale FNAPEC organise des réunions régionales et tient de son côté, une Assemblée Générale à laquelle les individuels sont invités. La FNAPEC est à la disposition des adhérents pour les rencontrer, les aider à créer une association de parents d'élèves au sein de leur établissement.

La FNAPEC organise chaque année un congrès durant lequel se tient l'Assemblée Générale.

Il est l'occasion pour les APEC de travaux en commun, d'échanges de vue...



www.fnapec.com

Marche à suivre

Le parent d'élève ou élève majeur qui désire adhérer à la Fédération adresse le bulletin d'adhésion ci-dessous à :

FNAPEC - 106 rue d'Amsterdam - 75009 Paris

La demande d'adhésion du parent est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration de la FNAPEC

Rappel article I - 3 du règlement intérieur « La FNAPEC étant une fédération d'association de parents d'élèves, l'une de ses priorités est de favoriser la mise en place de telles associations au sein des établissements d'enseignement artistique spécialisé. Pour ce faire, elle permet l'adhésion de parents « isolés » afin de les intégrer au réseau régional et national. Toutefois, elle fixe les conditions suivantes à l'adhésion de tout membre à titre individuel :

- il doit être parent d'élève ou élève majeur inscrit dans un conservatoire ou école de musique, de danse ou d'art dramatique,
- l'établissement concerné ne doit pas avoir d'association active adhérente à la FNAPEC.

La demande d'agrément doit être adressée au président de la FNAPEC et comporter un courrier de motivation. »

Bulletin d'adhésion à titre individuel à adresser à : FNAPEC – 106, rue d'Amsterdam – 75009 PARIS
accompagné d'un chèque de 12 € à l'ordre de la FNAPEC



Parent Élève majeur Autre.....

Nom :

Responsable légal :

Adresse :

Établissement fréquenté :

Téléphone domicile :

Portable responsable :

Courriel :

	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant	4 ^e enfant
Nom :				
Prénom :				
Instrument :				
Niveau :				

Associations, pourquoi et comment adhérer

Pourquoi ?

Rejoindre la FNAPEC, unique Fédération Nationale d'Associations de Parents d'Elèves des Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre, c'est avoir la certitude de :

- disposer de repères pour l'orientation des études artistiques de vos enfants;
- de bénéficier de conseils et d'aide en cas de difficultés;
- de recevoir une information toujours actualisée sur cet enseignement spécialisé;
- d'être représentés à tous niveaux décisionnels, régionaux, nationaux et à la commission régionale des bourses;
- de participer à des enquêtes nationales et régionales sur l'évolution de l'enseignement spécialisé;
- de profiter des avantages réservés aux adhérents et à leurs enfants.



La FNAPEC est fondatrice et membre de la Confédération Européenne des Parents d'Elèves Musiciens (CEPEM)

Comment ?

Conditions de base

Les parents d'élèves doivent être organisés en Association, type loi de 1901, régulièrement déclarée (article 3 des statuts de la FNAPEC).

Toute Association respectant et s'engageant à respecter l'esprit et les buts de la FNAPEC, peut, a priori, adhérer à la Fédération.

Un des objectifs prioritaires de l'association, dont il doit être fait mention dans les statuts, est sa contribution au développement d'un enseignement musical de qualité.

Les membres actifs : parents d'élèves ou tuteurs, ou anciens parents, élèves majeurs ou amis du conservatoire

Majorité de parents d'élèves au Conseil d'Administration de l'APEC.

Services fournis par la FNAPEC aux associations affiliées

- une revue par adhérent à l'APEC
- une inscription au Congrès, la première année, en cadeau de bienvenue
- des cartes de membres annuelles
- des dossiers d'information
- l'hébergement d'un site sous conditions

FNAPEC **CHANGES**
Lettre Electronique de la FNAPEC



www.fnapec.com

La FNAPEC est à la disposition des responsables des APEC pour les rencontrer, participer à leur Assemblée Générale, et les aider à résoudre leurs problèmes locaux, aussi bien le Président de la FNAPEC, le Président de l'Union Régionale ou son représentant, ou les membres du bureau de la FNAPEC

La FNAPEC organise chaque année un congrès durant lequel se tient l'Assemblée Générale. Il est l'occasion pour les APEC de travaux en commun, d'échanges de vue, d'informations générales sur les problèmes de l'enseignement musical et de contact avec les autorités responsables jusqu'au plus haut niveau.

L'Union Régionale FNAPEC organise des réunions régionales et tient de son côté, une Assemblée Générale.

Marche à suivre

retourner le bulletin de demande d'adhésion par courrier à la FNAPEC – 106, rue d'Amsterdam – 75009 PARIS
par Courriel : fnapec@orange.fr ou aller sur le site : fnapec.com



Intitulé de l'association :

Nom du responsable :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :



Librairie Musicale Woodbrass.

60 000 partitions et méthodes parmi 100 éditeurs sont disponibles en quelques clics ou au Woodbrass Store Paris.

Instruments de musique, le plus grand choix au meilleur prix : instruments à vent, percussions, guitares, claviers, sonorisation, home studio, deejay, méthodes, violons, éveil musical, accessoires...

Nouveau ! Location d'instruments de musique à partir de 9,90€/mois
Rendez-vous sur : www.woodbrass.com/location



Commandes sur Internet : www.woodbrass.com

Conseils & commandes par téléphone : 0800 95 78 63 appel gratuit
Woodbrass Store Paris : 7-15 av. du Nouveau Conservatoire 75017 Paris
Point Retail Nantes : 1 rue du Charron 44800 Saint-Herblain

woodbrass.com
music instruments

La musique est à tout le monde !

di-arezzo

L'univers des partitions

400 000 titres !

Toutes les musiques

Toutes vos partitions
en 3 clics

Votre librairie musicale
sur Internet

di-arezzo.com

► N° Indigo 0 820 205 283

0,09 € TTC / MIN